

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation au Darfour, Soudan
4 Affaire *Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* — n° ICC-01/05-01/20
5 Juge Joana Korner, Président — Juge Reine Alapini-Gansou — Juge Althea Violet
6 Alexis-Windsor
7 Procès — Salle d'audience n° 2
8 Lundi 5 juin 2023
9 (*L'audience est ouverte en public à 11 h 37*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:37:05] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M^e LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:37:16] Bonjour à tous.
14 Est-ce que vous pouvez appeler l'affaire, Monsieur le greffier ?
15 M. LE GREFFIER (interprétation) : [11:37:35] Bonjour, Madame la Présidente.
16 Bonjour, Mesdames les juges.
17 Il s'agit de la situation au Darfour, Soudan, en l'affaire *Le Procureur c. Ali Muhammad*
18 *Ali Abd-Al-Rahman* ; référence de l'affaire : ICC-01/05-01/20. Et aux fins du compte
19 rendu, je précise nous sommes en audience publique.
20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:37:52] Merci beaucoup.
21 Est-ce que les équipes peuvent se présenter ?
22 Nous commençons par les représentants légaux des victimes, ce matin.
23 M^e von WISTINGHAUSEN : [11:38:01] Merci, Madame la Présidente, Mesdames les
24 juges. Les victimes sont représentées ce matin par mon conseil associé, Anand Shah,
25 qui est assis à notre droite ; notre nouveau *case manager*, et j'aimerais bien le
26 présenter, Saif Kassis — et je profite de l'occasion pour remercier notre ancien *case*
27 *manager*, Idriss Anbari, publiquement, pour le travail... l'excellent travail qu'il a fait
28 dans la préparation de cette affaire : merci. Derrière moi se trouve notre assistant sur

1 le terrain, Oumda : c'est un personne cruciale au sein de notre équipe et nous
2 sommes reconnaissants de sa présence ici, aujourd'hui, dans le prétoire ; et derrière
3 nous se trouvent également deux stagiaires, Nur Mahameed et Saskia Adjowa
4 Afande ; et moi-même, Natalie von Wistinghausen.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:38:51] Merci. Merci,
6 merci, Maître von Wistinghausen.

7 La Défense, maintenant.

8 M^e LAUCCI : [11:39:01] Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Mesdames les
9 juges. Bonjour, chers collègues.

10 Aux côtés de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, présent dans la... dans la salle
11 d'audience aujourd'hui, M^{me} Nour Ouardani et M^{me} Marguerite Remy, stagiaires
12 dans l'équipe ; M^{me} Eva Kalb, assistante en charge de l'analyse de la preuve ;
13 M^{me} Audrey Mateo, notre conseillère juridique ; mon collègue Iain Edwards est...
14 assiste à l'audience au travers de l'écran, à distance ; et moi-même, Maître Laucci,
15 conseil.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:39:40] Oui. Avant que
17 vous ne vous asseyiez, Maître Laucci : vous avez prévu une rencontre cet après-midi,
18 une réunion avec le Greffe cet après-midi, à 16 heures ; je suppose que M^e Edwards
19 sera présent.

20 M^e LAUCCI : [11:40:04] Je pense que c'est la meilleure solution et, si vous me le
21 permettez, je rentrerai discrètement dans la salle d'audience à mon retour.

22 Et je profite d'être debout : je me rends compte que j'ai oublié dans l'équipe notre
23 gestionnaire de dossier (*passage de l'intervention non interprété*) Ahmad Issa.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:40:19] Je suis étonné que
25 vous l'ayez fait.

26 L'Accusation, maintenant.

27 M. NICHOLLS (interprétation) : [11:40:24] Bonjour, Madame la Présidente,
28 Mesdames les juges. Bonjour à tous.

1 Julian Nicholls, Claire Sabatini, Alison Whitford et Edward Jeremy. Merci.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:40:34] Je vous remercie,

3 Monsieur Nicholls.

4 Maître von Wistinghausen, vous avez la parole.

5 M^e von WISTINGHAUSEN : [11:40:46] Merci, Madame la Présidente.

6 Donc, c'est le tour des victimes aujourd'hui, et nous nous sommes efforcés

7 d'introduire dans nos déclarations liminaires autant de propos que faire se peut qui

8 émanent des victimes et non pas de nous ; et nous sommes extrêmement honorés, et

9 nous nous sentons très modestes en jouant ce rôle aujourd'hui.

10 Alors, je suis ici aujourd'hui en tant que représentante légale commune des

11 600 personnes, qui sont essentiellement de la communauté four, à qui le statut de

12 victime participante a été octroyé dans l'affaire contre M. Abd-Al-Rahman. Et je suis

13 ici, aujourd'hui, devant vous, mais très malheureusement, l'histoire semble se

14 répéter, car il est — pour dire le moins — éprouvant et épouvantable de constater

15 qu'après quasiment deux décennies après les événements qui sont au cœur de cette

16 procédure, des crimes internationales potentiels ont lieu au Darfour en ce moment.

17 Les estimations, qui sont en deçà de la vérité, sont que des centaines de personne

18 ont, une fois de plus, perdu la vie au Darfour, ainsi que dans le Soudan, et ce depuis,

19 donc, que le conflit a éclaté, le 15 avril 2023. D'après les dernières informations

20 obtenues par... sur le portail des données du Haut-Commissariat pour les réfugiés

21 des Nations Unies, à... en date du 1^{er} juin, quasiment 1,2 millions de personnes ont

22 été déplacées au Soudan suite au conflit actuel. Quelque 400 000 personnes se sont

23 enfuies dans les pays avoisinants, à savoir au Tchad, au sud du Soudan, en

24 République centrafricaine, en Égypte et en Éthiopie. Et parmi ces personnes qui ont

25 essayé de se réfugier pour trouver une sécurité à l'étranger se trouvent des réfugiés

26 d'autres nationalités qui avaient été accueillis par le Soudan ; certaines de ces

27 personnes ont dû donc rentrer dans les pays qu'elles avaient fui, et ce dans des

28 circonstances particulièrement difficiles.

1 Nous trouvons des parallèles entre la situation qui prévaut à... à l'heure actuelle,
2 ainsi que la situation en 2002, 2003 et 2004. Une fois de plus, le conflit armé au
3 Darfour a provoqué le décès de civils, le pillage et la destruction de foyers et des
4 moyens d'existence, ainsi que le déplacement de dizaines milliers de personnes au
5 sein du Darfour et au-delà des frontières internationales. Mais il existe des
6 différences importantes. Car, comme je l'ai indiqué, le conflit actuel a des
7 conséquences pour l'ensemble du Soudan. Les... Les combats ont ébranlé la capitale
8 soudanaise de... à savoir Khartoum, ainsi que les villes d'Omdurman et de Bari
9 (*phon.*), qui auparavant a été... avaient été épargnées par les différents conflits qui
10 ont... qu'a subis le Soudan depuis son indépendance. Au Darfour, la violence s'est
11 jusqu'à présent centrée sur des centres de population importante, tel que Zalingei, la
12 capitale de l'État du Darfour central et El Geneina, la capitale de l'État du Darfour
13 occidental, notamment les camps de personnes déplacées dans ces villes.

14 Voici donc les zones qui sont encerclées sur la carte que vous pouvez voir
15 maintenant sur l'écran. Et J'aurais dû le dire.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [11:44:16] Et je suppose que
17 cela peut être montré au public, Madame von Wistinghausen ?

18 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [11:44:23] Oui, tout à fait, Madame la
19 Présidente.

20 Alors, il faut savoir que les combats n'ont pas encore dévasté les villages et les plus
21 petites bourgades comme l'avait fait le conflit de 2003-2005. Nos clients qui vivent
22 dans les camps pour les personnes déplacées interne... de façon interne, nous ont
23 indiqué l'insécurité générale prévoit... prévaut et qu'ils ne peuvent pas quitter leurs
24 maisons et qu'il y a très peu de nourriture et d'eau.

25 La victime participante P-0005 devait, comme vous le savez certainement,
26 comparaître devant vous en personne cette semaine. Malheureusement, P-0005 et ses
27 enfants ne sont pas à même... en mesure de quitter l'endroit où ils habitent... où elles
28 habitent dans le camp de personnes déplacées et encore moins se lancer dans un

1 long voyage jusqu'au siège de la Cour. Lorsque nous lui avons parlé, elle a expliqué
2 — et je cite : « Nous n'avons pas d'eau du fait de la situation sécuritaire. Pour ce qui
3 est de l'alimentation, la situation est extrêmement difficile, les prix sont très, très
4 élevés, il est difficile de se déplacer entre les différentes localités. Il n'y a pas de
5 travail pour les personnes qui doivent... qui veulent travailler pour gagner de
6 l'argent pour acheter de la nourriture. Il n'y a pas de médicaments dans les hôpitaux.
7 Les Forces d'appui rapide et les Janjaouid contrôlent, à l'heure actuelle, la zone. La...
8 La vie est très difficile, très chère. Il est extrêmement difficile de partir d'ici, les
9 conditions sont véritablement, extrêmement difficiles. Je n'ai aucun espoir. » Fin de
10 la citation.

11 Un autre victime participante — et je l'appellerai Ahmed, ce n'est pas son véritable
12 nom —, une personne déplacée qui visitait la zone de Bindisi et s'est trouvée piégée
13 dans cette zone lorsque le conflit a éclaté, nous a dit ce qui suit lorsque nous l'avons
14 appelée par téléphone, le 5 mai : « Merci de nous poser... de nous demander
15 comment nous allons et merci de vous occuper de nous. Pour ce qui s'agit de ce que
16 vous pouvez faire, bien sûr que vous devez continuer le travail que vous avez déjà
17 commencé dans l'affaire *Ali Kushayb*. Et cela est extrêmement important pour nous.
18 J'ai juste un message à transmettre : la situation, à Bindisi, est extrêmement difficile,
19 notamment pour les femmes enceintes. La situation catastrophique et les conditions
20 de vie aggravent la situation des femmes enceintes et risquent d'augmenter... de
21 faire augmenter le nombre de décès parmi ces femmes, notamment celles qui ont
22 besoin de soins spéciaux pour pouvoir accoucher. Elles doivent quitter Bindisi pour
23 bénéficier de soins médicaux, mais du fait de la situation sécuritaire, elles ne sont pas
24 en mesure de le faire. Je me suis... J'ai été à l'hôpital et j'ai vu à quel point la situation
25 était précaire. Il y a beaucoup de problèmes. Nous prions tout simplement pour que
26 notre situation s'améliore. » Fin de la citation.

27 Le dernier contact direct que nous avons eu avec Ahmed a eu lieu le 21 mai et, en
28 dépit des... de tentatives régulières, malheureusement, nous n'avons pas été en

1 mesure de lui parler à nouveau au cours des deux dernières semaines. Et nous avons
2 essayé de le faire la nuit dernière.

3 La victime participante P-0004 a... vit dans le même camp pour personnes déplacées
4 avec sa famille depuis 2004. Il devait également comparaître devant vous, Mesdames
5 les juges. Nous avons parlé à plusieurs reprises à P-0004 depuis que le conflit actuel
6 a éclaté, notamment nous lui avons parlé vendredi dernier. Il a expliqué qu'il lui
7 serait difficile et dangereux de quitter le camp de personnes déplacées pour venir
8 jusqu'au siège de la Cour. Il a dit — et je cite : « Il y a trop d'insécurité au niveau de
9 la région frontalière, les Janjaouid écument la zone et il y a de vastes mouvements de
10 déplacement dans la région. » Fin de la citation.

11 Les victimes participantes P-0004 et P-0005 ont toutes les deux exprimé un souhait,
12 un souhait fervent, car elles veulent comparaître devant vous lorsqu'elles pourront,
13 en toute sécurité, quitter le Darfour. En leurs noms et, d'ailleurs, au nom de toutes
14 les victimes participantes, nous remercions... nous vous remercions, Mesdames les
15 juges, pour la souplesse dont vous avez fait preuve pour qu'elles puissent venir ici,
16 devant la Chambre de première instance, en personne ou par d'autres moyens.

17 Les victimes participantes qui vivent comme des réfugiés ou qui ont été réinstallées à
18 l'extérieur du Soudan sont en sécurité, bien entendu, mais elles vivent dans
19 l'angoisse et l'inquiétude permanente lorsqu'elles pensent à leurs... à leurs... aux
20 êtres qui leur sont proches, qui sont restés au Soudan. La... Le... Le témoin victime
21 qui a le double statut, P-0129, qui habite dans un autre pays en Afrique, nous a
22 informés de ce qui suit dans un message enregistré — et je cite : « Notre peuple, les
23 membres de notre famille qui se trouvent au Darfour et au Soudan souffrent
24 véritablement depuis que la guerre a éclaté entre l'armée et la Force d'appui rapide.
25 Beaucoup de personnes ont été tuées. Et les Forces d'appui spéciales dans les zones
26 urbaines, sur des... des motos, des chameaux, à dos de... de cheval, volent les gens et
27 leur prennent tout ce qu'ils ont. » Fin de la citation.

28 Une autre victime ayant un statut double, P-0584, qui réside à l'extérieur de

1 l'Afrique, nous a informés — et je cite à nouveau : « Je suis en pleine crise
2 psychologique ; c'est beaucoup trop, trop pour moi. Chaque fois que l'on m'appelle
3 du Soudan, je m'attends à recevoir de mauvaises nouvelles. J'espère qu'ils — et il fait
4 référence à sa mère, son père et ses sœurs — seront en sécurité. » Fin de la citation.

5 Un autre victime ayant un statut double, la victime P-0585, qui résident également à
6 l'extérieur de... hors de... d'Afrique, nous a expliqué dans un message enregistré que
7 — et je cite : « La réalité est si dure, extrêmement dure, notamment pour les... nos...
8 notre peuple à Wadi Salih, Garsila, Bindisi, Deleig, Mukjar. La situation est très dure
9 et catastrophique. Dans la zone de Deleig, Bindisi et Mukjar, la Force d'appui rapide
10 a un contrôle absolu. » Fin de la citation.

11 Nous l'avons entendu de la part des témoins venus lors de la présentation des
12 moyens à charge, les principaux protagonistes du conflit armé au Darfour, qui a
13 commencé en 2003, étaient, d'un côté, le gouvernement... les forces militaires du
14 gouvernement du Soudan ainsi que les forces de police, ainsi que les milices qui ont
15 été financées par le gouvernement, qui sont aidées par le gouvernement et qui ont
16 été créées à partir de communautés arabes... d'appartenance ethnique arabe du
17 Darfour.

18 M. Abd-Al-Rahman a... il est allégué, en tout cas, que M. Abd-Al-Rahman était un
19 commandant de haut niveau au sein de ces milices, milices que les populations
20 locales appellent « les Janjaouid » ou « les Fursan ». Dans l'autre camp, de l'autre
21 côté, pour ce conflit, il y avait, donc, les... le Mouvement de justice et d'égalité, le
22 mouvement rebelle, le JEM, ainsi que Mouvement armé de libération du Soudan, le
23 SLA/M, dont les membres viennent de communautés darfouris non arabes,
24 essentiellement les Four, Zaghawa et Masalit.

25 Le conflit actuel au Soudan oppose le... les pouvoirs qui sont au gouvernement, à
26 savoir le gouvernement... la... l'armée du gouvernement du Soudan, d'un côté,
27 dirigée par le général Abdel Fattah Burhan, et, par ailleurs, nous avons les Forces
28 d'appui rapide paramilitaires, ou le RSF, dirigé par le général Mohamed Hamdan

1 Dagalo, que l'on connaît également sous le nom de Hemeti. Ces deux personnes
2 étaient des alliés de l'ancien Président Al Bashir. Ils l'ont renversé pour reprendre le
3 pouvoir en 2019, et ce, dans le cadre d'une révolte populaire contre le régime.
4 Comme nous l'avons entendu de la part de victimes lors de la présentation des
5 moyens à charge, les milices janjaouid, créées pendant le conflit du Darfour entre
6 2003 et 2005, ont été officialisées par le gouvernement du Soudan pendant un certain
7 nombre d'années, et cela a culminé avec l'établissement de la Force d'appui rapide en
8 2013 avec M. Hemeti qui dirigeait cette force.

9 Je mentionne ces événements absolument tragiques qui ont lieu actuellement au
10 Soudan non seulement parce qu'il y a un lien factuel et historique avec le conflit du
11 Darfour entre 2003 et 2005, mais il y a également une pertinence pour ce qui est... par
12 rapport aux victimes participantes et à leur famille.

13 Je le mentionne également parce que ce conflit contraste vivement avec l'illusion
14 donnée par le débat relatif à la paix par rapport à la justice. Comme les liens entre le
15 conflit passé au Darfour et la situation actuelle le démontrent, le manque de
16 responsabilité des... pour ce qui est des atrocités alléguées commises par le passé est
17 particulièrement néfaste et nuit à une paix durable. En d'autres termes, une paix
18 durable exige que justice soit rendue. Des solutions à court terme, qui accordent la
19 priorité à la fin des hostilités actives, et ce, au détriment de la justice, ne permettront
20 jamais au Darfour de connaître une paix durable et une stabilité, et ne permettent
21 pas, donc, de servir les intérêts de la population du Darfour.

22 Nombreuses sont les victimes participantes qui ont exprimé de façon catégorique le
23 point de vue suivant lequel la justice et l'établissement des responsabilités pour les
24 crimes allégués, qui sont au cœur de la procédure actuelle, certes, représentent un...
25 un intérêt personnel pour eux et pour leur communauté, mais sont également
26 essentiels pour que soit résolu de façon pacifique le conflit au Darfour, et
27 représentent également une mesure de prévention contre des crimes futurs.

28 La CPI a compétence sur... pour la situation au Darfour, et ce, à partir du

1 1^{er} juillet 2002, et pourrait envisager des mesures qui permettraient d'atteindre les
2 communautés touchées par le conflit passé, par le conflit actuel, notamment pour...
3 par ce qui est de la collecte continue d'éléments de preuve pour des poursuites
4 futures, si cela est possible. Ce type de mesures permettrait de réaffirmer
5 l'engagement de la CPI qui doit pouvoir s'acquitter de son mandat pour pouvoir
6 poursuivre et juger les auteurs potentiels de crimes. Alors, ce... il est difficile, certes,
7 d'envisager cela pour le moment mais ces... ce type de mesures pourrait être un
8 effet... pourrait avoir un effet dissuasif dans le conflit actuel. Qui plus est, et cela est
9 également important, cela permettrait de donner aux personnes qui ont été
10 touchées... qui sont touchées par le conflit actuel au sein du Darfour, telles que nos
11 clients, un espoir, l'espoir de ne pas... de ne pas être ignorées et l'espoir que les
12 auteurs de crimes puissent être traduits en justice.

13 La victime qui a un statut double, P-0584, vous l'a dit, et a dit que la Cour — et je
14 cite — « doit faire en sorte que justice soit rendue. C'est ce qu'ils doivent faire. Vous
15 devez, en fait, faire en sorte que les personnes responsables soient punies pour que
16 ces crimes ne soient pas répétés. » Fin de la citation.

17 Une autre victime ayant un double statut, le P-0986, a de même indiqué
18 à la Chambre de première instance, a déclaré — et je cite : « Ce que j'attends de cette
19 Cour, j'attends que justice soit rendue et que les dirigeants du régime puissent être
20 traduits en justice de façon juste. Et cela permettrait de mettre un terme à la guerre et
21 au conflit au Darfour. ».

22 Alors, je comprends tout à fait, Mesdames les juges, que mon rôle se limite à la
23 représentation des victimes participantes pendant ce procès, et il s'agit de la
24 responsabilité qui est reprochée à M. Abd-Al-Rahman pour les crimes de guerre
25 allégués et les crimes contre l'humanité, essentiellement centrés contre la population
26 four dans le village... dans... dans l'État du Darfour occidental, dans les villages de
27 Kodoom et de Bindisi en août 2003, dans et autour des villes de Deleig et Mukjar du
28 mois de février au mois d'avril 2004. Toutefois, pour les raisons que je viens

1 d'énoncer, il est absolument impossible de parler de nos clients, et... et je dirais
2 également de m'adresser aux juges, à la communauté internationale et au public
3 pour qu'ils puissent comprendre les... la situation actuelle, sans mentionner la
4 situation actuelle dans laquelle se trouve ces personnes et son lien avec le premier
5 conflit du Darfour.

6 Alors, malheureusement, ce n'est pas un exagération que de dire que cette procédure
7 représente le seul progrès substantiel et crédible, que le... qu'il s'agisse de l'arène
8 nationale ou de l'arène internationale, pour ce qui est de la poursuite de personnes
9 alléguées d'être responsables des crimes commis lors du conflit 2003 à 2005.

10 Comme cela a été mis exergue dans le rapport du témoin expert, M. le professeur
11 Alex de Waal, ce premier conflit au Darfour a provoqué des morts, et ce, directement
12 suite aux combats ainsi que suite à la famine et aux maladies, morts de quelque
13 170 000 personnes. La violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles, qui se
14 retrouvent dans les charges correspondant aux crimes commis à Bindisi le 15 et le
15 16 août 2003, représente également une caractéristique généralisée du premier conflit
16 au Darfour, d'après la recherche du P^r de Waal.

17 L'impact de longue durée et l'impact fondamental du conflit de 2003 à 2005 est sans
18 aucun doute le déplacement massif et à long terme de la population civile, et ce,
19 suite à la destruction de leurs villages. Et cela, nous le voyons dans la procédure et
20 dans les charges émanant des attaques en août 2023 contre Kodoom et contre
21 Bindisi, mais également lors des événements non couverts par les charges qui ont
22 précédé la détention, la torture et l'exécution alléguées d'hommes civils four dans
23 Mukjar et Deleig, et dans les environs de ces deux localités, au début de l'année 2024.
24 Conformément à ce qui a été indiqué dans le rapport de l'expert, entre le mois d'avril
25 2003 et le mois de janvier 2005, plus de 2 millions de personnes, au Darfour, ont été
26 contraintes de se déplacer avec des centaines de milliers de personnes qui se sont
27 enfuies au Tchad en tant que réfugiés, les autres étant des personnes déplacées en...
28 en... en internes dans des camps disséminés dans... au Darfour. La violence, la

1 destruction, les déplacements qui ciblaient la population du Darfour n'a jamais cessé,
2 avec des dizaines de milliers de civils qui ont... sont devenus réfugiés ou personnes
3 déplacées internes pendant les années qui ont abouti à... au conflit interne actuel. Le
4 titre du rapport du mois d'octobre 2009 du... du groupe de haut niveau de l'Union
5 africaine sur le Darfour a versé au dossier... la déclaration qui a été versée au
6 dossier — plutôt — indique quelle est la situation de ce conflit qui ne se termine
7 jamais et qui est intitulé : « Le Darfour, la quête pour la paix, la justice et la
8 réconciliation, quête qui n'a toujours pas été concrétisée. » Alors, il faut savoir que la
9 procédure actuelle se cible à juste titre sur les actes et le comportement allégué de
10 M. Abd-Al-Rahman, eu égard aux 31 chefs confirmés de crimes de guerre et de
11 crimes contre l'humanité. Mais il est tout à fait approprié que la Cour et vous,
12 Mesdames les juges, ainsi que la communauté internationale, prennent connaissance
13 de la dimension plus importante, de la résonance et de l'importance de cette
14 procédure, compte tenu du contexte que je viens d'aborder, car c'est une dynamique
15 qui pèse lourdement dans l'esprit des victimes participantes. La victime témoin
16 ayant le double statut P-0877 est venue témoigner devant vous il y a 11 mois, a
17 enregistré et envoyé le message suivant en avril — et je cite : « Nous espérons
18 pouvoir vous retrouver lors d'une bonne période. J'espère que le Soudan pourra
19 bénéficier de règles démocratiques. Après que la guerre actuelle a éclaté à Khartoum,
20 la situation s'est empirée. Les mouvements des Janjaouid et des forces d'appui
21 rapide, l'augmentation des prix fait que nous succombons et que nous nous trouvons
22 dans un état où les lois ne sont plus respectées. Les prix des biens de consommation
23 de base ont déjà augmenté de façon extraordinaire, ce qui fait que le sort des
24 personnes pauvres est absolument catastrophique. La très mauvaise nouvelle que
25 vous avez certainement pu suivre est que le 26 avril 2023, les auteurs des atrocités du
26 Darfour, accusés par la CPI, se sont évadés de la prison de... ou ont été libérés de la
27 prison de Kobar, notamment Omar Al Bashir, Ahmad Haroun et Abdulrahim
28 Hussein. Nous ne savons pas où ils vont aller, nous ne savons pas s'ils vont fuir le

1 pays, s'ils vont se cacher parmi d'autres personnalités militaires ou dans les hôpitaux
2 ou dans leurs villages d'origine ou dans les villes. C'est une situation absolument
3 lamentable et déplorable, qui ne fait qu'ajouter autant de complexités à la situation.
4 Nous prions le Dieu Tout-Puissant pour que justice soit rendue. Nous ne savons pas
5 quand M. Al Bashir, contre qui la Chambre préliminaire de la CPI avait délivré des
6 mandats d'arrêt pour génocide et pour autres crimes allégués au Darfour entre
7 2003 et 2008, ainsi que M. Haroun et M. Hussein contre lesquels des mandats d'arrêt
8 ont été délivrés au sujet d'allégations pendant la période 2003-2004, comparaîtront
9 jamais devant cette Cour ou devant toute autre cour. C'est pour cela que la
10 procédure actuelle, même si est... elle a... son... son envergure est limitée dans le
11 contexte de la compétence de la Cour pour... par rapport à la situation de Darfour,
12 représente un testament important et concret, pour ce qui est de l'engagement de la
13 Communauté internationale vis-à-vis de la paix et de la justice. Et au nom des
14 600 victimes participantes et au nom de la communauté du Darfour, nous espérons
15 véritablement toutefois que cette affaire ne sera pas la seule affaire de progrès et de
16 justice, pour ce qui est des crimes internationaux passés et actuels au Darfour.

17 J'en viens maintenant à l'affaire actuelle. La Chambre préliminaire, par sa décision
18 de confirmation des charges, a conclu qu'il existait des motifs substantiels de croire
19 qu'entre au moins le mois d'août 2003 et le mois d'avril 2004, la police et les forces
20 militaires du gouvernement du Soudan ainsi que les... les milices communément
21 connues comme les Janjaouid ont mené à bien ou exécuté une attaque généralisée et
22 systématique, dirigée essentiellement contre la population civile four du Wadi Salih
23 et des localités de Mukjar, dans l'État du Darfour occidental. Ces attaques ont été
24 exécutées suite à un politique visant à cibler la population civile four perçue comme
25 étant associée avec les mouvements rebelles JEM et SLA/M. La Chambre
26 préliminaire a également conclu qu'un conflit armé et non international avait lieu au
27 Darfour Soudan pendant toute la période pertinente, et ce, à partir au moins du mois
28 d'avril 2003 jusqu'au moins le mois d'avril 2004. Tel que cela a été mentionné, les

1 parties au conflit armé étaient, d'un côté les forces du gouvernement du Soudan et
2 les milices Janjaouid et les groupes armés rebelles JEM, SLA/M dans l'autre camp.
3 Les charges contre M. Abd-Al-Rahman englobent des événements qui ont eu lieu
4 dans quatre localités et autour de ces localités. Les villages avoisinants de Kodoom et
5 de Bindisi ainsi que la ville de Deleig dans la localité Wadi Salih de l'État du Dafour
6 ouest et la ville de Mukjar, dans la localité de Mukjar du même État. L'attaque
7 généralisée ou systématique dirigée contre la population four essentiellement contre
8 la population four pendant cette période a englobé un... une zone beaucoup plus
9 large et a eu un impact sur des dizaines de milliers de civils, des hommes, des
10 femmes et des enfants innocents. Comme vous vous souviendrez, lors de la
11 présentation des moyens à charge, des témoins ont présenté des dépositions et des
12 témoignages au sujet d'attaques absolument dévastatrices exécutées par les forces du
13 gouvernement du Soudan et les Janjaouid contre des villages dans les localités de
14 Wadi Salih et de Mukjar, tel que Tendy, Waro, Fere, Taringa, Ordo, Arwala, Um
15 Jameina, Sede, Drangal, Korofota, Gaba, Burbur, Arada, Kaskildo, Forgo, Abirla,
16 Jartaga, Juguma, Sharia, Dorgola, Dembo Kabdy, Kirkaw, Sindu et Mindo, entre
17 autres.

18 Comme énoncé dans notre mémoire en première instance, nombreuses sont les
19 victimes participantes qui étaient originaires de ces autres villages. Les civils ont été
20 tués pendant ces attaques, ont...ont succombé suite à leurs blessures ou à la maladie.
21 Leurs foyers, leurs propriétés, notamment leurs bétails, leurs cultures, leurs récoltes
22 ont été pillées et détruites. La population a dû se déplacer et quitter leurs terres
23 ancestrales. La majorité de ces personnes n'ont pas été en mesure de rentrer... de
24 repartir chez eux jusqu'au jour d'aujourd'hui. Les attaques couverts par les charges
25 contre Kodoom le 15 août 2003 et Bindisi le 15 et 16 août 2003, s'inscrivent
26 absolument dans le schéma d'attaques qui ont eu lieu pendant cette période. Comme
27 les témoins à charge l'ont indiqué, ces attaques contre ces deux villages ont eu lieu et
28 s'inscrivaient dans un... dans une attaque continue et dévastatrice, exécutée par les

1 forces du gouvernement du Soudan, les Janjaouid et ce, essentiellement à l'encontre
2 des populations civiles four dans la zone entre Mukjar et Bindisi, notamment dans
3 les villages tels que Nyerli, Tiro, Merly et Seder. Il est allégué qu'à Kodoom, Bindisi
4 et dans les zones immédiatement environnantes, les Janjaouid et les forces du
5 gouvernement du Soudan ont dirigé de façon discriminatoire différents... et ont
6 exécuté plusieurs actes de violence contre la population civile, et cela s'est soldé par
7 des décès, des blessures et la destruction. Les foyers, les biens et le bétail ont été
8 pillés. Les attaques ont systématiquement ciblé la communauté four dans le cadre
9 d'une attaque intitulée « ratisser et nettoyer ». Ce qui fait que la population four qui
10 avait survécu a été expulsée de leur village.

11 Les forces qui ont attaqué utilisaient des... des insultes raciales, une langue péjorative
12 et des formules qui déshumanisaient la population four pendant l'attaque. À Bindisi
13 et dans ses... et dans ses environs, comme nous l'avons entendu de la part de
14 survivants et de témoins oculaires, pendant la présentation des moyens à charge, il a
15 été qui plus est, allégué que les femmes et les filles four ont été victimes de violences
16 sexuelles exécutées de façon brutale, très souvent en public et en présence d'autres
17 membres de la communauté. Les incidents couverts par les charges à Mukjar et à
18 Delig... Deleig – pardon – entre le mois de février et avril 2004 font de... sont de
19 façon indéniable partie de cette attaque généralisée ou systématique contre la
20 population civile fur... four – pardon. Mais il y a également certaines différences
21 dans la nature de ces faits et de ce comportement. Lorsque l'on compare cela aux
22 attaques armées qui ont eu lieu à... contre Kodoom, Bindisi et d'autres villages
23 essentiellement four, dans les localités de Wadi Salih et Mukjar entre le mois d'août
24 2003 et le mois d'avril 2004. Entre au moins février, mars 2004, les forces du
25 gouvernement du Soudan et les Janjaouid auraient attaqué plusieurs villages dans
26 les zones entourant Mukjar. Cela s'inscrivait dans une opération armée visant à
27 attaquer les forces rebelles dans la... la zone montagneuse Sindu, au Nord-est, et cela
28 a fait que des milliers de civils four ont dû se réfugier à Mukjar. Nombreux étaient...

1 Il y avait de milliers de civils four, notamment les victimes participantes, qui avaient
2 déjà essayé de trouver refuge à Mukjar, dans des conditions extrêmement difficiles,
3 sans alimentation, sans eau et sans... sans refuge. En février 2004, les forces du
4 gouvernement du Soudan et les Janjaouid ont établi des postes de contrôle autour de
5 Mukjar et ont arrêté des centaines d'hommes four à... au niveau de ces postes de
6 contrôle, mais ont également procédé à des perquisitions systématiques de maisons.
7 Il est allégué également que nombreuses parmi les personnes arrêtées ont été
8 emmenées au poste de police à Mukjar où ils ont été détenus dans des conditions
9 inhumaines, interrogés, torturés, et ont subi des insultes avant d'être transportés
10 hors de Mukjar, roués de coups, passés à tabac, insultés et exécutés.

11 Les Janjaouid et les forces gouvernementales soudanaises auraient attaqué plusieurs
12 villages dans les zones entourant Deleig, ce qui s'est traduit par le déplacement de
13 milliers de civils principalement de villages four, de Garsila et d'autres localités où
14 les conditions de vie étaient terribles, où on a dû se... recourir à l'aide humanitaire
15 fournie par les villages voisins ou par les organisations internationales.

16 Le vendredi 5 mars 2004 ou autour de cette date, aux petites heures du matin, les
17 Janjaouid et les forces gouvernementales soudanaises auraient encerclé Deleig et
18 empêché les gens de quitter... d'entrer ou de sortir de la localité avant d'aller de
19 maisons en maisons, à la recherche d'hommes d'ethnie four, qui ont été déplacés de
20 Deleig à partir de Bur (*phon.*) dans les parages. Certains prisonniers auraient été
21 détenus plus tard dans le poste de police de Deleig où ils ont été battus et interrogés.

22 Les Janjaouid et les forces gouvernementales soudanaises auraient conduit entre
23 100 et 200 hommes four arrêtés vers une zone ouverte près du poste de police de
24 Deleig où ils ont été obligés de s'allonger dans la soleil brûlant, face contre terre,
25 privés d'eau, de nourriture et d'accès à des installations sanitaires pendant de
26 longues périodes, alors qu'ils subissaient des violences physiques et verbales. Les
27 Janjaouid et les forces gouvernementales soudanaises ont commencé à jeter un
28 certain nombre d'hommes four dans la partie arrière des véhicules pour les

1 transporter vers des lieux à l'extérieur de Deleig où ils ont été abattus. Cette... Cela
2 a... aurait été répété à plusieurs reprises le 5 mars 2004.

3 Mesdames les juges, vous vous souviendrez de la déposition du témoin ayant
4 également la qualité de victime P-0...

5 Oui, on me... on me fait signe. Je m'excuse auprès des interprètes, je vais ralentir.

6 Mesdames les juges, vous vous souviendrez de la déposition du témoin ayant
7 également la qualité de victime P-0877, qui a décrit ce... ce qu'il a vécu sans doute, ce
8 dont il a été témoin alors qu'il était en détention au poste de police de Mukjar, le
9 2 mars 2004, journée qu'il qualifie de — et je cite : « Pire journée de sa vie ». Fin de
10 citation. Cela, en dépit du fait qu'il a survécu à une attaque dévastatrice sur son
11 village natal, moins d'un semaine auparavant, et le fait qu'il soit devenu personne
12 déplacée à ce jour. Le P-0877 explique — et je cite : « Moi-même et ma famille, ce que
13 nous avons vécu avant le 2 mars était moins grave, parce que, voyez-vous, oui, on
14 nous a pris notre argent, d'autres personnes ont été tuées, nous avons dû fuir
15 Mukjar, nous recherchions la protection du gouvernement. Toutefois, après cela, le
16 gouvernement et les Janjaouid ont commencé à tuer tout le monde, et nous étions
17 complètement impuissants. Et c'est pourquoi jusqu'à ce jour, je me rappelle de cette
18 journée comme étant la pire journée de ma vie et de la vie de l'ensemble de la
19 région. » Fin de citation.

20 Cette citation se retrouve dans la transcription n° 054, pages 65 et 66.

21 Comme nous l'avons mis en exergue dans notre mémoire en première instance, ce
22 sentiment de... d'impuissance découlant des événements de Mukjar et de Deleig a
23 également trait à... aux personnes qui ont été victimes au sein de la communauté
24 four d'attaques... les attaques visées pas les charges contre Mukjar et Deleig,
25 notamment les leaders des communautés comme les *umdah* et les *sheikh* et d'autres
26 personnalités importantes de la communauté.

27 Le témoin P-0720, qui a plus tard obtenu la qualité de victime participante, a
28 expliqué — et je cite : « Les gens ont perdu le sens.. le sentiment de sécurité et leur

1 sentiment de confiance. Les... Ceux qui étaient responsables et ceux qui
2 représentaient, donc, les personnes qui ont été emprisonnées et tuées, que pensez-
3 vous qu'il adviendra des.. des... des personnes ordinaires ? Donc, les gens se sentent
4 extrêmement tristes. » Fin de citation. Je fais référence à la transcription 043, page 20.
5 Mesdames les juges, vous avez déterminé sur la base d'une évaluation préliminaire
6 que 600 des personnes qui ont jusqu'à présent déposé des demandes aux fins de
7 participer en qualité de victimes à la procédure ont subi des préjudices découlant
8 des crimes qui ont été commis à Kodoom, Bindisi, Mukjar et Deleig et autour de ces
9 bourgs. Selon la jurisprudence de la Cour, le préjudice peut être physique, comme
10 les effets de la torture ou de la violence sexuelle, ou le... découlant du fait d'avoir à
11 fuir son chez-soi. Le préjudice peut être psychologique, c'est-à-dire qu'il peut y avoir
12 un impact mental sur la victime, ou du fait d'un préjudice subi par un proche, ou du
13 fait d'avoir été témoin de crimes commis à l'encontre d'autres membres de la
14 communauté, ou encore un préjudice matériel comme la destruction, la perte ou le
15 vol de biens.

16 Il convient de rappeler que les victimes participantes que nous avons consultées ont
17 de la difficulté à comprendre et à assimiler cela. Étant donné qu'il existe un cadre
18 juridique de la CPI, que le Procureur a des choix qui s'offrent à lui et eu égard à la
19 décision de la Chambre préliminaire, la participation des victimes est limitée à la
20 portée des charges confirmées à l'encontre de l'accusé. Cela signifie que la
21 reconnaissance en droit détermine quelles voix seront entendues ou représentées
22 dans la salle d'audience et quelles voix ne le seront pas. Cette sélection juridique et
23 parfois également pragmatique des charges est néanmoins une sélection qui... qui
24 conçoit la qualité de victime dans un cadre très restreint ; et parfois, la réalité, c'est
25 que la souffrance continue au sein de la communauté des victimes dans la situation
26 du Darfour. Le témoin P-0001, que vous entendrez demain, Mesdames les juges, est
27 membre d'une telle communauté — cette communauté élargie des victimes du
28 premier conflit du Darfour.

1 Comme je l'ai évoqué au début de mon... mon intervention, les 500 personnes qui
2 ont jusqu'à présent été admises à participer en... en tant que victimes à la procédure
3 ne représentent aucunement toutes les personnes, qui se chiffrent en millions, qui
4 ont subi des préjudices du fait des crimes qui auraient été commis au Darfour au
5 cours des deux dernières décennies et qui continuent d'être perpétrés aujourd'hui, et
6 ce, même pendant la... les attaques visées par les charges sur les villages de Kodoom,
7 de Bindisi et des localités de Mukjar et Deleig. Toutefois, eu égard au cadre juridique
8 de cette Cour, seules les personnes ayant subi un préjudice découlant des charges
9 spécifiques confirmées en l'espèce peuvent être reconnues et avoir la qualité de
10 victimes participantes. Qui plus est, eu égard aux circonstances actuelles au Soudan,
11 la procédure de participation en tant que victime se heurte à un certain nombre de
12 difficultés.

13 Mesdames les juges, vous comprendrez certainement que cette réalité suscite une
14 frustration compréhensible. Et comme nous l'avons expliqué précédemment, c'est
15 simplement un exemple ce qui s'est passé au Darfour depuis 2002 — à savoir le
16 début du renvoi par le Conseil de sécurité de la situation à la Cour pénale
17 internationale.

18 Donc, au nom des 600 victimes participantes admises à la procédure que je
19 représente ici, aujourd'hui, devant vous, le but de la présentation de cet... des
20 éléments des victimes est de vous donner à vous, Mesdames les juges, aux parties et
21 à la communauté internationale dans son ensemble, une idée de la vie de ces
22 600 personnes avant, pendant et après des événements visés par les charges.

23 Même si chacune des victimes doit être vue et considérée et respectée en tant
24 qu'une... que personne, à titre individuel, leur expérience représente également celle
25 des familles et des amis de leur amis du Darfour qui ont été victimes du même type
26 de crimes commis contre la population four pendant cette période.

27 Cinquante-six témoins se sont présentés devant la Chambre de première instance
28 pour déposer dans le cadre de la... la présentation des éléments à charge ; et

1 25 autres témoins ont déposé en présentant des déclarations écrites et signées. Sur les
2 témoins qui ont comparu devant la Chambre, six avaient une qualité double, c'est-à-
3 dire qu'au moment de leur déposition, ils avaient également la qualité de témoin à
4 charge et de victime. Vingt autres témoins de l'Accusation, à la fin de leur
5 déposition, ont demandé à être admis et ont été effectivement admis par votre
6 auguste Chambre en tant que victimes participantes. Sur les victimes dont le
7 témoignage préalablement enregistré a été admis au titre de la règle 68-2-b-c... ou b
8 ou c du Règlement de la procédure des preuves, trois de ces témoins jouissent
9 également du... de la qualité de victime participante. Leurs témoignages ont mis en
10 exergue — et je cite — « des récits horrifiants », fin de citation, comme cela a été dit
11 par le Procureur Karim Khan dans sa déclaration devant le Conseil de sécurité des
12 Nations Unies, s'agissant de la situation au Darfour, le 26 janvier 2023. Je ne peux
13 que m'associer aux propos du Procureur, lorsque celui-ci a dit qu'il félicitait — et je
14 cite — « l'héroïsme, la persévérance, le dévouement des survivants », fin de citation.
15 Et d'ajouter — et je cite : « Leur courage et leur persévérance, contre toute attente et
16 tout espoir, est quelque chose qui le... l'emplit de modestie. » Fin de citation. Et je ne
17 saurais m'accorder davantage avec lui.

18 À notre sens, la présentation des vues et préoccupations des victimes participantes
19 devrait être un moyen, dans la mesure du possible, pour vous, Mesdames les juges,
20 moyen d'entendre les survivants, ces survivants courageux qui viendront vous
21 raconter leurs récits, avec une intervention minimum de notre part, pour qu'ils
22 puissent vous expliquer le contexte des événements survenus au Darfour en 2003 et
23 2004, les crimes qui auraient été commis par l'accusé et les 20 dernières années qui se
24 sont écoulées depuis, ainsi que leur vie aujourd'hui. Les victimes participantes sont
25 les mieux placées pour parler de leurs vies, de leurs pertes, de leurs souhaits et de
26 leurs espoirs. Elles sont les mieux placées pour vous expliquer leurs droits avant le
27 conflit et comment et pourquoi ils veulent récupérer ces droits. Pratiquement toutes
28 les victimes sont éloignées de cette Cour, physiquement certes, mais ce sont

1 néanmoins ces personnes-là qui sont les mieux placées pour vous expliquer ce
2 qu'elles entendent par « justice » et ce qu'ils... ce qu'elles escomptent de ce procès et
3 de votre Chambre de première instance en particulier.

4 C'est la... la nature même du conflit de 2003-2005 et la situation actuelle des victimes
5 participe... participantes au Darfour, dont la plupart sont des personnes déplacées,
6 ainsi que toutes les personnes qui vivent dans des camps de réfugiés, dans d'autres
7 pays et dans la diaspora, la communication et la consultation avec les victimes est
8 difficile de ce fait ; elle est éprouvante et, parfois, insatisfaisante pour les
9 représentants légaux des victimes. Cependant, nous avons fait de notre mieux pour
10 collecter les points de vue et les... les vues et les préoccupations des victimes
11 participantes, dans la mesure du possible, au moyen de consultations, en essayant
12 d'obtenir des communications enregistrées par audio-vidéo, que nous avons essayés
13 de refléter dans notre mémoire en première instance. Mais au cours des prochains
14 jours, dans cette salle d'audience, vous entendrez des victimes participantes vous
15 raconter tout cela. Il est important de comprendre que tous les effort déployés ne
16 pourront que donner un aperçu, un survol de la réalité physique et mentale de tout
17 un chacun qui était représenté par nous et nous ne sommes que... dans le meilleur
18 des cas, que les interprètes de leurs intentions.

19 Et sur ce, je passe la parole à mon conseil associé, M^e Shah.

20 M^e SHAH : [12:24:53] Bonjour, Mesdames les juges.

21 Il est essentiel, à notre sens, que vous compreniez, Mesdames les juges, qui sont les
22 victimes participantes, qui elles étaient en 2003 et 2004 et qui elles sont aujourd'hui,
23 en 2023.

24 Il convient de rappeler brièvement... de nous rappeler brièvement l'histoire et la
25 culture du peuple four du Darfour. Le témoin expert, le professeur De Waal, a dit
26 dans le cadre de sa déposition quelles étaient les principales caractéristiques de la
27 société four à travers l'Histoire.

28 Et je cite : « Les Four — ce que ces communautés ont en commun, c'est la langue

1 four, une tradition marquée par l'affection... une affection particulière pour un... un
2 ensemble de valeurs associées au sultanat historique de... Dar Four, un attachement
3 très fort à la terre, un sentiment selon lequel l'identité est intimement liée au contrôle
4 de la terre. Cela ne signifie pas qu'ils veulent contrôler à l'exclusion des autres la
5 terre ; ils ont une longue tradition de... d'accueil vis-à-vis des étrangers qui sont
6 venus s'établir au sein de leur communauté, qui sont devenus membres de cette
7 même communauté. Ils ont tout... également accueilli historiquement les nomades.
8 Donc, il s'agit d'un ensemble de valeurs qui, en plus de la culture de... du... de la
9 langue, est une affinité pour le passé historique. » Fin de citation.

10 La majorité des... des membres de la communauté four, notamment dans la région
11 de Wadi Saleh et dans les localités de Mukjar, sont maintenant déplacés dans
12 l'ensemble du pays, mais dans les pays avoisinants ainsi que dans la diaspora ; et de
13 ce fait, leurs traditions et leurs pratiques se sont ressenties de cela.

14 Lors d'un appel vidéo avec une victime participante survenu le 13 mars 2023, une
15 victime nous a dit ceci : « La vie est très dure aujourd'hui, elle est le contraire de ce
16 qu'elle était autrefois. Avant la guerre, nous avions un vie normale, nous travaillions,
17 nous faisons de l'agriculture, nous avons du bétail, nos enfants fréquentaient l'école
18 et nous célébrions des cérémonies avec nos voisins. Mais aujourd'hui, la vie est
19 devenue très difficile. Nous sommes des réfugiés et nous avons tout perdu ; nos
20 traditions ont été dilapidées. » Fin de citation.

21 Le témoin P-0643, dans le cadre de sa déposition devant cette Chambre, a donné son
22 point de vue sur la manière dont le conflit et le lendemain du... ou les conséquences
23 du conflit ont eu... influencé la perception des jeunes générations four par rapport à
24 cette tradition d'accueil. Il a dit — et je cite : « De par leur nature, les Four sont
25 pacifiques, ce sont des paysans, ce sont les habitants du Darfour — bien que tous
26 ceux qui habitent le Darfour sont les habitants du Darfour, mais ce sont les habitants
27 originaux du... du Darfour. Le Darfour, c'est leur terre. Ce sont des gens biens, ce
28 sont des gens accueillants, ils accueillent tout invité qui vient s'établir dans leur

1 terre... sur leur terre. C'est comme ça qu'ils étaient autrefois. Ils étaient de bonne
2 disposition. Mais aujourd'hui, nous avons perdu cette nature, cette nature que nous
3 avons. Nous n'avons plus les mêmes qualités ; la jeune génération n'a pas... n'a plus
4 les mêmes qualités que leurs parents, lorsqu'il s'agit d'accueillir l'autre ou d'accepter
5 l'autre, parce qu'ils croient que ce fut un grave erreur commise par les... leurs aînés
6 que d'accueillir tous les autres, parce qu'au final, ils ont subi des préjudices causés
7 par les gens qu'ils avaient accueillis. La nouvelle génération est entièrement
8 différente de l'ancienne génération.» C'est ce qu'a dit le témoin dans la
9 transcription 057, aux pages 59 à 60.

10 S'agissant des activités agricoles et des moyens de subsistance — et nous avons
11 beaucoup entendu parler de cela lors de la déposition de témoin à charge —, un
12 témoin qui a plus tard été admis en tant que victime participante a décrit la situation
13 générale qui prévalait dans les villages entre et autour de Bindisi et Mukjar de la
14 manière suivante — et je cite : « Avant les attaques, ces villages vivaient en sécurité,
15 ils étaient productifs ; ils fournissaient aux bourgs avoisinants des récoltes, du bétail,
16 ils étaient stables. Il y avait des gens qui y vivaient. Les villages étaient prospères, la
17 vie était prospère. Or, après les événements, tout a été détruit, tout ce qui est resté
18 sans... ce sont des... des arbres et des choses comme... comme ça. Il n'y avait plus de
19 vie. Tout a été détruit. » Fin de citation. Transcription 045, page 33.

20 L'agriculture, l'élevage du bétail, c'était une affaire familiale. Les hommes, les
21 enfants... Les hommes, les femmes, les enfants plus âgés participaient tous à cette
22 activité quotidienne.

23 Les animaux étaient très importants dans la vie des communautés four de Wadi
24 Salih et Mukjar. En réponse à la question posée par la représentante légale commune
25 des victimes, le témoin P-0907, qui avait la qualité de victime, a expliqué — et je cite :
26 « Le bétail était très important pour nous, parce que nous dépendions
27 principalement du bétail et de la... l'agriculture pour notre subsistance. Nous
28 utilisons les ânes pour les activités agricoles. Nous dépendions des produits laitiers

1 de notre bétail, et pour nourrir nos enfants aussi. Et lorsque nous avons besoin de
2 l'argent, nous vendions un de... une de nos bêtes pour obtenir de l'argent. » Fin de
3 citation. Je fais référence à la transcription 095, page 5.

4 La déposition des témoins à charge et les demandes de participation des victimes
5 participantes contiennent de nombreux récits qui parlent des conséquences des
6 attaques sur les villages en 2003, 2004. Ils parlent de pillages et de vols de bétail qui
7 représentaient la richesse et les ressources des familles de la communauté.

8 La poursuite des études était également une caractéristique importante de la
9 communauté four, par exemple être en mesure de payer les frais de scolarité, acheter
10 des uniformes, des fournitures scolaires. Et cela est ressorti clairement de la
11 déposition des témoins de l'Accusation.

12 Un témoin a décrit la situation actuelle des personnes membres de la communauté
13 four qui ont été déplacées par le conflit de la manière suivante — et je cite :
14 « Jusqu'ici... Jusqu'à... Jusqu'aujourd'hui, après 18 longues années, les gens ressentent
15 encore l'impact de ce qui s'est passé. Nous avons encore des enfants qui sont des
16 mendiants parce que leur père et leur mère ont été tués ; ils ne peuvent pas aller à
17 l'école, ils n'ont pas d'argent pour payer leur scolarité, ils n'ont pas d'uniformes
18 scolaires ni de manuels scolaires. » Fin de citation. Transcription 154, page 70.

19 Le témoin et la victime participante qui s'adressaient à la Chambre de première
20 instance en personne parlera davantage de cette question.

21 Autre aspect important de la communauté four : les structures de leadership
22 communales et traditionnelles. Le leadership communautaire à l'échelon local était
23 organisé suivant trois hiérarchies principales : les *sheikh* au niveau du village ;
24 ensuite, les *umdah*, responsables de plusieurs villages ; et enfin, les *shartay* ou le
25 *shartay*, autorité communautaire régionale. Les chefs communautaires étaient
26 généralement respectés. Ils étaient des sources de conseil, de diffusion
27 d'informations, d'organisation, de règlement des différends, de prise de décision,
28 notamment en période de crise, pour la communauté four.

1 Le témoin P-0877, qui a également la qualité de victime, a expliqué, dans le cadre de
2 sa déposition devant vous — et je cite : « Dans notre communauté, les chefs de
3 communauté, à commencer par les *shartay* et, après cela, à un niveau inférieur, les
4 *umdah* et les *sheikh*, jouaient un rôle social pour ce qui est de régler les différends
5 entre tribus ou intra tribus. Ils réglaient, sur une base hebdomadaire, les conflits
6 familiaux, ils ordonnaient aux gens de prendre des mesures précises ; s'il devait y
7 avoir des mesures collectives, par exemple la construction de maisons, eh bien, ce
8 sont eux qui les ordonnaient. Ils participaient aussi aux questions religieuses et aux
9 questions sociales. » Fin de citation. Transcription 054, pages 59-60.

10 L'importance de la... des chefs de communauté dans le... la cohésion et le
11 fonctionnement de la société four, y compris pour ce qui est de la sensibilité et le
12 sentiment de sûreté qu'ils incarnaient, est illustrée par le... les témoignages de
13 témoins qui ont parlé de l'impact des attaques contre le... les chefs des communautés
14 four pendant le conflit, y compris s'agissant des événements visés par les charges et
15 autour de Deleig et Mukjar au début de 2004. À titre d'exemple, le témoin P-0907,
16 qui a également la qualité de victime, a décrit les effets en cascade découlant de... du
17 meurtre des chefs de communauté four.

18 Je cite : « L'impact était intense parce qu'ils étaient les chefs de nos communautés,
19 nos chefs. Ils assuraient la gestion de nos affaires, ils prenaient soin de nous d'une
20 façon efficace. Leur perte a eu un impact sur la communauté, parce que c'est en
21 quelque sorte l'effet domino : une fois que ça commence, tout est affecté par cela.
22 Lorsque débute cet effet domino, les choses deviennent chaotiques. Si vous avez un
23 chef, par exemple, un chef communautaire, un des notables, eh bien, il... il pouvait
24 s'adresser... ou il pourrait s'adresser aux autorités... aux autorités gouvernementales
25 pour demander du financement pour les écoles, les hôpitaux. Mais dès que cette
26 personne meurt, eh bien, c'est toute la société qui en souffre parce que nous n'avons
27 plus personne pour s'occuper de nous. » Fin de citation. Transcription 095, pages 10
28 et 11.

1 Un autre témoin a parlé de la dimension supplémentaire du préjudice découlant de
2 l'assassinat des chefs des communautés four. Il a expliqué — je cite : « C'étaient des
3 personnes qui étaient à la tête de grandes familles. Dans notre communauté, l'*umdah*
4 a généralement plus d'une épouse et, en général, il a plusieurs fils et plusieurs filles.
5 Donc, l'impact était très significatif pour les enfants... les... les garçons et les filles des
6 victimes, avant même de parler de l'impact sur l'ensemble de la communauté. » Fin
7 de citation. Transcription 057, page 58 à 59.

8 Enfin, et c'est un élément important également, nous aimerions vous donner,
9 Mesdames les juges, une idée de... de ce à quoi ressemblait un village four en
10 2003-2004, comment les maisons étaient construites, et ceci vous aidera à
11 comprendre, comme des témoins nous l'ont expliqué, pourquoi il était facile de
12 détruire ces structures en les incendiant et... et par d'autres moyens. Le
13 témoin P-0001, dont vous entendrez la déposition demain, vous parlera des images
14 que vous voyez maintenant à l'écran, que nous avons également annexées à notre
15 mémoire en première instance.

16 Dans les villages four de Wadi Salih et des localités de Mukjar, à l'époque, donc au
17 début de... du conflit, eh bien, la plupart des maisons étaient construites avec des
18 feuilles, du bois et des matériaux traditionnels. Et la maison était constituée d'une
19 seule grande structure ; par exemple, une famille peut avoir plus d'une maison qui
20 fait partie d'une concession.

21 Mesdames les juges, avec votre permission, je vais redonner la parole à ma collègue,
22 M^e von Wistinghausen. Merci.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [12:38:46] Merci, Maître
24 Shah.

25 M^{me} von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [12:38:52] Mesdames les juges, je
26 voudrais maintenant aborder quelques statistiques. Parfois, l'on dit que les chiffres
27 ne sont pas très importants, mais les chiffres peuvent être très révélateurs. Et nous
28 aimerions vous donner un idée concrète des victimes participantes. Alors, vous me

1 permettre de mettre l'accent sur leur genre, leur âge, sur les localités d'où elles
2 proviennent. Parce que, lorsque je parle des victimes, il ne s'agit pas d'une référence
3 abstraite à cette notion de « victime » — une victime, donc, dans son acception
4 abstraite. Bien au contraire, je veux mettre l'accent sur — et je vais continuer à le
5 faire, d'ailleurs — sur le caractère individuel de chacune des victimes que je
6 représente.

7 Parmi les 600 victimes participantes, 220 sont des femmes et 380 sont des hommes,
8 ce qui correspond à plus ou moins 36,7 à 63,3 pour cent respectivement. Il convient
9 de noter également que s'agissant des crimes visés par les charges, commis à Mukjar
10 et Deleig et autour de ces localités, les victimes directes sont principalement des
11 hommes, même si les victimes sont, à tout le moins, des victimes indirectes des
12 mêmes événements. Comme nous l'a confié une des victimes — et je cite : « Je suis
13 devenue veuve et mes enfants sont devenus des orphelins. » Fin de citation.

14 Certes, les statistiques ne peuvent pas vraiment refléter le vécu et la souffrance de
15 chacune des victimes. Un des aspects les plus difficiles s'agissant des statistiques et
16 des chiffres est le préjudice subi par les femmes du fait de leur appartenance sexuelle
17 ou de leur genre, et la violence sexuelle également. En fait, je crois que je ne peux
18 que citer les noms de ceux... les mots de ceux qui ont été affectés par cela. Je ne peux
19 pas filtrer leur propos. Je me permets simplement de vous faire part de... d'extraits
20 de leurs récits tels que relatés dans leur formulaire de demande de participation.

21 Lors de l'attaque à Bindisi, qui est le seul événement visé par les charges, où des
22 crimes auraient été commis dans le cadre de cette procédure, huit femmes... huit
23 victimes femmes ont dit avoir été violées, dans certains cas à plusieurs reprises.

24 Une de ces victimes, que j'appellerai Khadija — et... ce qui n'est pas son véritable
25 nom —, a raconté la chose suivante — et je cite : « Nos cœurs avaient presque arrêté
26 de battre. Ils ont répété... ils n'ont eu de cesse de répéter "attrapez les belles
27 femmes". Les milices janjaouid m'ont violée, comme ils ont violé beaucoup d'autres
28 femmes. Ils ont également violé ma nièce, qui était encore une adolescente à

1 l'époque, et ils l'ont tuée. » Fin de citation.

2 Les chiffres ne peuvent pas non plus refléter fidèlement la souffrance des femmes
3 enceintes et celles qui s'occupent de bébés. Une victime, que j'appellerai Aicha, nous
4 a parlé de la difficulté qu'elle a eu à trouver un refuge alors qu'elle avait un bébé d'à
5 peine quatre jours. Elle avait été rejetée par d'autres personnes qui se cachaient dans
6 la forêt parce que l'enfant n'arrêtait pas de crier... de pleurer. Elle nous a confié
7 qu'elle avait été découverte pas des hommes janjaouid et violée par plus de cinq
8 hommes.

9 Une autre victime, et je l'appellerai Khaled, nous a parlé de sa femme — et je cite :
10 « Lorsque je suis retourné au village, j'ai trouvé que ma femme avait été... était
11 grièvement blessée au ventre. Son fils, qui n'avait que trois ans à l'époque et qu'elle
12 portait sur son dos, a également... avait également été blessé à la jambe. J'ai essayé de
13 les aider tous les deux, mais je n'ai pas pu. Elle était enceinte de neuf mois et était
14 mourante. Nous sommes restés... restés dans la forêt pendant deux jours. Et lorsque
15 je suis retourné au village, je l'ai retrouvée morte. » Fin de citation.

16 Et, malheureusement, je pourrais poursuivre en vous donnant moult exemples
17 semblables, mais j'ai choisi de ne pas citer des récits encore plus atroces en public.

18 Mesdames les juges, vous vous souviendrez, bien entendu, de la déposition
19 poignante des témoins P-0011, P-1073 et P-1074. Ces témoins ont, par la suite, été
20 acceptés comme victimes participantes. C'est avec un grand courage qu'elles ont
21 comparu devant vous, Mesdames les juges, pour décrire comment elles avaient
22 souffert entre les mains des attaquants lors de l'attaque de Bindisi et comment elles
23 ont souffert des conséquences psychologiques de leur viol, qui continue à avoir un
24 impact pour elles quasiment deux décennies plus tard.

25 Les conséquences de la violence sexuelle et sexiste contre les femmes four fera partie
26 de ce dont parlera le témoin P-0001, lorsqu'elle comparaitra devant vous demain,
27 Mesdames les juges, parce qu'elle sait, elle le sent, elle le ressent, cela, tous les jours
28 dans le camp pour personnes déplacées au Tchad où elle a... où elle vit depuis

1 20 ans.

2 J'aimerais maintenant attirer votre attention sur les enfants qui sont trop souvent
3 oubliés lors des conflits armés, car la fourchette d'âge moyenne des victimes
4 participantes à l'heure actuelle va de 19 à 94 ans, ce qui nous donne une moyenne de
5 45 ans. Au moment des crimes visés par les charges, leur âge allait de 4 mois à
6 74 ans, avec une moyenne de 28,5 ans.

7 J'aimerais, toutefois, attirer votre attention, Mesdames les juges, sur l'expérience
8 vécue par ce groupe particulièrement vulnérable, car il faut constater qu'environ
9 20 pour cent des victimes participantes étaient des enfants ayant moins de 18 ans au
10 moment des événements. Cent vingt-trois enfants de Mukjar, Deleig, Kodoom et
11 Bindisi sont des victimes participantes dans cette affaire ; et nous savons que ce
12 chiffre est loin de refléter le... le chiffre véritable des victimes mineures. Certaines de
13 ces victimes, telles que Hassan Hassan, la victime participante P-0002 qui s'adressera
14 à vous aujourd'hui en public, avait moins de 10 ans. Et M. Hassan vous parlera de
15 façon détaillée de ce que cela signifiait et continue à signifier aujourd'hui.

16 Un autre de ces enfants, originaire de Bindisi et que j'appellerai Adam, a dit dans
17 sa... dans sa... dans son formulaire pour les victimes — et je cite : « Ma mère a été
18 tuée dans notre maison. J'étais terrorisé, j'étais triste. Et j'ai été contraint de quitter
19 ma région d'origine et de vivre dans des camps pour personnes déplacées. J'ai quitté
20 la région qui était la mienne, et j'ai quitté toutes... et j'ai laissé derrière moi toutes les
21 mémoires de mon enfance. » Fin de la citation.

22 Une autre victime enfant de l'attaque de Bindisi que j'appellerai Fatima écrit — et je
23 cite : « J'étais terrorisée et j'étais extrêmement et profondément triste, car je devais
24 quitter ma maison, ma région et toutes... Et j'ai dû laisser et abandonner toutes mes...
25 tous mes souvenirs. »

26 Nous ne devons pas non plus oublier les nombreux parents qui ont perdu un enfant
27 pendant les incidents visés par les charges ou pendant leur déplacement.

28 Une victime participante que j'appellerai Mariam, une victime indirecte de l'incident

1 de Deleig, a dit ce que... ce qui est probablement le ressenti de nombreux de ces
2 parents — et je cite : « Depuis le jour où mon fils a été tué et jusqu'au jour
3 d'aujourd'hui, parfois, je ne sais même pas quel est le jour de la semaine. Et puis, de
4 toute façon, je suis maintenant toute seule, je n'ai pas d'enfant et je n'ai pas de
5 tuteur. » Fin de la citation.

6 Qui plus est, les attaques contre la communauté four étaient généralisées. Quasiment
7 toutes les victimes participantes sont originaires de villes ou de villages dans les
8 localités de Wadi Salih et de Mukjar. Aujourd'hui, 81 villages et villes ont été
9 identifiés comme lieux d'origine. Une majorité des victimes sont originaires des
10 villages de Kodoom ou de Bindisi, ou des villes de Deleig et de Mukjar. Pour
11 21 personnes, leur lieu d'origine n'est toujours pas clair.

12 La grande majorité des victimes participantes résident maintenant dans des camps
13 pour personnes déplacées... personnes déplacées internes, dans des camps qui se
14 trouvent au Darfour et dans des camps de réfugiés au Tchad. Un petit nombre de
15 victimes participantes vivent dans d'autres villes du Darfour, ou ailleurs au Soudan,
16 notamment à Khartoum. Le reste... Les autres victimes participantes vivent dans
17 d'autres régions du monde, essentiellement comme réfugiées, notamment en Égypte,
18 au Ghana, au Royaume-Uni, au Canada, au Pays-Bas, en Suède, en France, ainsi
19 qu'en Israël.

20 Notre proposition, qui fut acceptée par vous, Mesdames les juges, et qui consiste à
21 entendre lors de la présentation de nos déclarations liminaires des victimes qui
22 vivent à l'heure actuelle au Darfour et au Tchad, et de donner la parole à la diaspora
23 pour... se fonde sur plusieurs paramètres, notamment la nature et la teneur de la
24 preuve relative aux faits présentés lors de la présentation des moyens à charge, les
25 particularités des crimes visés par les charges émanant des quatre événements qui...
26 qui sont au cœur de cette affaire, le passage du temps, des années depuis les
27 événements visés par les charges, les lieux actuels et passés, les circonstances dans
28 lesquelles vivent les victimes participantes dans les cinq États soudanais qui

1 comprennent la région du Darfour, le Tchad. Et la diaspora va également parler de...
2 présenter ses points de vue à ce sujet. Et il... Car il faut savoir qu'il y a... Je pense, par
3 exemple, aux conditions de vie dans les camps de réfugiés dans l'est du Tchad,
4 l'impact à long terme de ces personnes qui y ont maintenant passé quasiment 20 ans
5 de leur vie ; certains sont même nés là-bas.

6 La victime P-0001 et la victime P-0003 vous parleront de leur expérience. Et elles sont
7 les mieux placées pour parler de leur expérience, de l'expérience de leur père, et de
8 s'exprimer de façon aussi libre que possible ici.

9 Pour ce qui est de ce que cela signifie que de quitter votre pays d'origine, d'arriver
10 dans un autre continent, d'y demander l'asile et de l'impact que cela a pour vous et
11 pour votre famille, impact à long terme, nous entendrons la victime P-0002 cet
12 après-midi.

13 Eu égard aux victimes qui sont toujours au Darfour, notre objectif a,
14 malheureusement, battu en brèche par le conflit armé actuel au Soudan. Donc, au
15 début de la... de cette déclaration liminaire, j'ai indiqué que, très malheureusement,
16 nous, nous le comprenons, mais, très tristement, deux victimes participantes qui
17 avaient accepté de faire ce long voyage pour venir se présenter ici en personne
18 devant vous depuis le Darfour pour partager leurs points de vue et leurs
19 préoccupations, à savoir les victimes P-0004 et P-0005, sont maintenant confinées
20 dans leurs foyers, dans les camps pour personnes déplacées, et revivent les mêmes
21 craintes qu'il y a deux décennies, ne sont pas en mesure de se déplacer et se trouvent
22 dans une situation très précaire. Mais nous n'avons pas abandonné tout espoir que la
23 situation pourrait s'améliorer à court terme au... au Soudan, pardon, et nous
24 espérons pouvoir les faire comparaître devant vous en personne, car c'est un
25 moment extrêmement capital qu'elles attendent depuis très longtemps.

26 Alors, bien entendu, j'ai abordé certains aspects des préjudices pour les victimes
27 participantes, pour leurs familles et pour l'ensemble de la communauté four qui
28 émanent des incidents visés par les charges. J'aimerais mettre en exergue pour vous,

1 Mesdames les juges, et pour le public, de façon un peu plus structurée, comment ces
2 événements ont eu un impact sur les vies et l'avenir de nos clients.

3 Nous avons notre mémoire en première instance qui, bien entendu, énonce les
4 différents aspects des préjudices pour ces victimes participantes. Le préjudice peut
5 se distinguer entre, d'un côté, le préjudice pour les victimes participantes qui ont été
6 détenues, ont fait l'objet de mauvais traitements ou de tentative de meurtre et, d'un
7 autre côté, des victimes qui ont souffert de préjudices psychologiques, soit parce
8 qu'elles ont... elles ont été témoins d'atrocités commises contre les membres de leur
9 communauté, ou soit parce qu'elles ont un lien de famille, de parenté avec une ou
10 plusieurs personnes qui ont été touchées.

11 À Mukjar, un grand nombre d'hommes arrêtés auraient été amenés au poste de
12 police où ils ont été détenus dans des conditions inhumaines et torturés.

13 À Deleig, il est également allégué qu'entre 100 et 200 hommes four arrêtés ont été
14 détenus de façon semblable dans une zone ouverte, près de la police... du poste de
15 police, et... et ont subi des mauvais traitements.

16 Le préjudice physique souffert par les victimes participantes dans ce contexte vont
17 de blessures légères à des préjudices corporels graves et irréversibles, cela étant le
18 résultat d'une... d'une cruauté et d'inhumanité.

19 À Mukjar, outre le fait de se trouver dans des cellules bondées, sans accès aux
20 toilettes, dans des températures étouffantes, les victimes participantes ont été rouées
21 de coups, passées à tabac, fouettées, torturées, mutilées, et on les... on leur a tiré
22 dessus.

23 Un nombre de victimes participantes ont décrit avoir été torturées avec un fer chaud
24 ou avec un conteneur en plastique qui avait été... auquel on avait mis le feu et qui a
25 fondu sur leur dos.

26 Une victime participante que j'appellerai Ahmed déclare dans son formulaire pour
27 les victimes — et je cite : « La cellule était bondée, elle était sombre, et elle était très...
28 il y faisait très, très chaud. On ne pouvait pas se déplacer, il n'y avait pas de toilette.

1 J'ai été frappé au niveau de la tête avec un bâton et j'ai été brûlé au niveau de la
2 jambe avec un fer. » Fin de la citation.

3 Une autre victime participante, que j'appellerai Abdullah, décrit comment les soldats
4 ont tiré sur son pied gauche, ce qui fait qu'il a perdu le deuxième orteil, celui qui se
5 trouve à côté de de son gros orteil.

6 La description des préjudices physiques subis par les victimes de l'incident de Deleig
7 est tout aussi épouvantable.

8 Une victime participante à laquelle... que j'appellerai Youssif a décrit comment il a
9 été passé à tabac et torturé, et comment l'un des Janjaouid a... lui a mis le doigt
10 dans... dans son œil droit, ce qui fait qu'il a perdu la vision au niveau de cet œil et
11 qu'il continue à souffrir de cela aujourd'hui.

12 Eu égard aux incidents visés par les charges de Mukjar et de Deleig, l'impact
13 physique de longue durée est généralisé parmi les victimes directes de ces crimes, et
14 cela par... passe par des troubles très graves de la mobilité, des mutilations, des
15 douleurs au niveau du dos et du cou, des douleurs permanentes et persistantes, des
16 blessures par balles, des cicatrices, ainsi que d'autres blessures et cicatrices suite au
17 passage à tabac et au fait qu'ils ont été fouettés.

18 Le préjudice psychologique relatif subi à la suite des mauvais traitements et des
19 sévices est tout aussi omniprésent parmi les victimes participantes. En... Elles ont
20 toutes, en... Elles souffrent toutes, en général, d'anxiété, de dépression, de détresse,
21 de troubles alimentaires, de troubles du sommeil, la plupart n'ayant jamais reçu de
22 soutien psychologique ou de consultation ou de conseil.

23 Nous ne... Nous ne... Nous ne devons pas faire oublier les victimes indirectes de ces
24 événements, ainsi que les membres de la communauté four qui ont assisté à certains
25 de ces crimes allégués. Nombreuses sont les victimes qui ont un statut double, telles
26 que le P-0720, P-0994 et P-0955 ont... souffrent de préjudice psychologique, parce
27 qu'elles ont été témoins directs d'atrocités commises contre les membres de leur
28 communauté ou parce qu'elles ont un lien de parenté avec une ou plusieurs

1 personnes détenues.

2 Un témoin à double statut explique — et je cite : « Jusqu'au jour d'aujourd'hui, j'ai...
3 je souffre de problèmes psychologiques, j'ai des troubles alimentaires, je souffre
4 d'angoisse, de stress à cause de ce que j'ai vu. J'ai perdu mes amis, mes
5 connaissances, et je pense à eux très souvent. »

6 Le préjudice matériel a été subi par quasiment toutes les victimes participantes de...
7 pour ce qui est des événements visés par les charges à Kodoom et à Bindisi. Suliman
8 — ce n'est pas son véritable nom — déclare dans son formulaire pour les victimes
9 qu'il a perdu quasiment tout ce qui lui appartenait lors de l'attaque du 15 août 2003 à
10 Kodoom. Sa maison a été incendiée, ainsi que tout son bétail. Les vaches, les
11 moutons, les chameaux, les... les... les ânes, le... tout ce qui se trouvait à l'intérieur de
12 sa maison, ses produits agricoles, son matériel agricole, les graines, les récoltes, tout
13 cela a été pillé. Nous l'avons entendu... Nous avons entendu ce type de récit de la
14 part de nombreuses victimes ayant un double statut, telles que le P-0012 qui a relaté
15 — et je cite : « À Kodoom, ils ont pris tout le bétail, les vaches, les moutons, les
16 chameaux, les... les ânes, tout ce qu'il y avait à l'intérieur de nos maisons. Ils ont pris
17 nos produits agricoles, nos... notre matériel, les graines, les cultures que nous avions.
18 J'ai dû fuir ma ferme sans pouvoir faire la récolte... les... les récoltes qui étaient
19 prêtes. Ma maison a été brûlée. »

20 Madame la Présidente, je vois l'heure qu'il est, et je pense que j'aurai encore besoin
21 de quelque 15 à 20 minutes pour terminer. Et excusez-moi de n'avoir pas su prévoir
22 de façon exacte le temps dont j'aurai... dont j'aurai besoin.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT KORNER (interprétation) : [12:59:37] S'il s'agit de 15 à
24 20 minutes supplémentaires, nous allons, maintenant, faire la pause et nous nous
25 retrouverons à 14 h 30.

26 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:59:52] Veuillez vous lever.

27 (*L'audience est suspendue à 12 h 59*)

28 (*L'audience est reprise en public à 14 h 32*)

1 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:32:00] Veuillez vous lever.
2 Veuillez vous asseoir.
3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:32:30] Maître von
4 Wistinghausen.
5 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:32:44] Rebonjour, Mesdames les
6 juges.
7 Avant la pause, nous étions en train de parler du préjudice matériel. Il réside
8 également dans la nature brutale des attaques visées par les charges sur Kodoom et
9 Bindisi, ces attaques qui étaient généralisées ; on incendiait, on endommageait des
10 maisons et les biens des résidents. La propriété... Les biens n'ont pas seulement été
11 détruits, ils ont été pillés, y compris des récoltes, du bétail, des meubles, de l'argent,
12 de l'or, des bijoux. À ce jour, aucune des victimes participantes n'a été indemnisée
13 pour ces pertes matérielles immenses.
14 Le témoin à charge P-0020 a résumé de façon percutante ce qui, à son avis,
15 représente l'impact du conflit de 2003-2005 sur les membres de sa communauté. Il a
16 dit — et je cite : « Le conflit au Darfour-Ouest a eu un impact sur la communauté
17 four sur le plan économique, social, culturel, voire émotionnel et psychologique. La
18 communauté four a perdu toutes ses ressources ; même les champs, les terres
19 agricoles ont été détruits. Les gens ont dû quitter leurs régions et ils vivent, à ce jour,
20 dans des camps pour personnes déplacées, parfois dans des camps à l'extérieur du
21 pays. Nous ne serons plus jamais capables de parler de leur subsistance. Leurs
22 établissements éducatifs ont été détruits, leurs commerces ont été détruits. C'est un
23 cycle de la vie qui a été détruit tout entier. Rien... Ils n'ont rien laissé » Fin de citation.
24 Je fais référence à la transcription 41, pages 77 à 78.
25 Étant donné que toutes les victimes participantes ont subi des pertes, des pertes du
26 fait des circonstances actuelles et du fait que près de deux décennies se ont se
27 écoulées depuis les événements visés par les charges à Kodoom, Bindisi, Mukjar et
28 Deleig, il est très important, à notre sens, des... de savoir ce qu'ils escomptent de cette

1 procédure devant cette Cour et de votre auguste Chambre.
2 Pour ma part, je ne puis que vous offrir une réponse partielle découlant de
3 témoignages des... de témoins à charge en l'espèce et découlant de nos consultations
4 avec les victimes participantes. Les victimes des crimes allégués en l'espèce veulent
5 la justice, veulent que l'on mette fin à... à l'impunité et ils veulent une reconnaissance
6 en leurs noms, au nom de leurs familles et de la communauté four dans son
7 ensemble, mais ils veulent aussi, comme je l'ai indiqué précédemment, la
8 concrétisation de l'engagement de la Communauté internationale contre les
9 violations graves et... des droits de l'homme et des crimes graves, et ils veulent une
10 mesure qui les protège contre la... la répétition de ces... ce comportement terrible et
11 déshumanisant et des circonstances auxquelles les victimes participantes ont été
12 assujetties.

13 À plusieurs reprises, nous avons entendu des victimes participantes nous parler du...
14 de la conviction selon laquelle le processus de la justice fait partie intégrante de la
15 résolution de l'instabilité continue et de la violence continue qui sévit au Darfour et,
16 somme toute, la possibilité pour eux de retourner dans leurs terres ancestrales et
17 retrouver leur vie traditionnelle et leur communauté. C'est quelque chose qui ressort
18 régulièrement, à savoir ce souhait de retourner sur leurs terres ancestrales.

19 Ces vues ont été exprimées de façon éloquente. Et comme j'ai donné lecture d'une
20 citation au début de mon intervention, des témoignages des témoin P-0584, P-0907 et
21 P-0986, qui sont... qui ont également la qualité de victimes, les victimes participantes
22 ont insisté auprès de nous, du besoin que... ou de la nécessité pour la justice de
23 suivre son cours et de l'importance pour la procédure judiciaire de progresser depuis
24 la survenance des événements 2003 et 2004 qui ont marqué leur vie.

25 Une des victimes de l'événement de Bindisi m'a dit, à titre d'exemple, que pour eux...
26 pour elle — je cite — « la justice, c'est être capable de mener une vie digne. Si la
27 justice est rendue, mes droits sont restitués et je peux retourner dans ma ville natale
28 vivre comme je le faisais autrefois. Ma dignité... Je retrouverai ainsi ma dignité, et

1 c'est ça la justice pour moi. » Fin de citation.

2 Une autre victime de l'événement de Kodoom m'a expliqué la situation en ces termes
3 — et je cite : « Si je retrouve mes droits et si justice est rendue, peut-être, peut-être
4 que je pourrai revivre en tant qu'être humain. Si je peux retrouver mes droits, je
5 retrouverai aussi la liberté, et je pourrai mener ma vie. » Fin de citation.

6 Une autre victime participante s'est adressée à moi et, par mon truchement, à vous ;
7 elle a dit ceci — je cite : « La représentante légale des victimes et la Cour, donc, d'une
8 manière générale, sont responsables de ce sur quoi nous travaillons depuis fort
9 longtemps. Nous avons fait des plaidoyers, nous nous sommes plaints, nous
10 sommes à la recherche de justice depuis 20 ans. Aujourd'hui, tout cela n'est plus de
11 notre ressort, les choses sont entre vos mains ». » Fin de citation.

12 Pour nombre d'entre vous, je le crains, notamment ceux qui ont lu notre mémoire en
13 première instance déposé le 31 mars de cette année, certains de ces arguments,
14 certains de ces récits peuvent paraître redondants et très similaires à ce que vous
15 avez entendu d'autres victimes participantes dans d'autres procédures vous dire.

16 En revanche, nous aimerions mettre en exergue la chose suivante, et nous exhortons
17 votre Chambre à garder à l'esprit le fait que c'est... il s'agit là de vues et de
18 préoccupations fondamentales solennelles exprimées individuellement par les
19 victimes participantes dans le cadre de cette procédure. Donc, par conséquent, ces
20 vues et préoccupations ne sauraient être redondantes.

21 Très souvent, lorsque nous parlons de violation du droit pénal international et du
22 droit international humanitaire, nous parlons de macro-criminalité. Et tous ceux
23 qui... tous les protagonistes dans ce... ce processus ont subi un parcours qui est non
24 seulement enchevêtré mais qui remonte dans le passé, mais qui, en périphérie... où,
25 en périphérie, se trouvent des spectateurs qui ont des idées reçues complètement
26 différentes. Mais en règle générale, lorsqu'il s'agit des grands enjeux sociaux, il y a
27 débat, et lorsqu'il s'agit de l'Histoire, il y a invocation, il y a un accord sur le sujet...
28 sur l'objet de cette procédure, à savoir la responsabilité de l'auteur, et non pas... il ne

1 s'agit pas de faire des enquêtes sur des faits historiques. Et en mettant l'accent sur la
2 responsabilité pénale individuelle de l'accusé, en l'espèce, nous devons en même
3 temps être en mesure d'évaluer l'impact individuel et les conséquences de... pour
4 chacune des victimes participantes, qui ne seront plus jamais les mêmes,
5 indépendamment de circonstances similaires et répétées, cruelles et externes.

6 S'il est vrai que la communauté s'en ressent dans son ensemble, nous ne devons pas
7 non plus limiter notre compréhension de ces notions comme étant une souffrance
8 collective. Par conséquent, j'invite les juges de cette Chambre à prendre le temps
9 nécessaire et à accorder l'attention nécessaire aux récits individuels des victimes et
10 au caractère singulier du vécu de chacun, plutôt que de prendre la participation des
11 victimes, en l'espèce, dans son acception... ou dans son... en tant que quelque chose
12 de collectif, c'est-à-dire le groupe de victimes ou communauté des victimes.

13 Pour terminer, au nom des 600 victimes participantes que je représente, j'aimerais
14 donc vous faire part de quelques messages de leur part au cours des dernières
15 semaines ; ce sont leurs voix et leurs mots qui importent le plus, et, par conséquent,
16 je voudrais leur donner la parole pour terminer.

17 Premièrement, nous avons Mohamed — évidemment, il ne s'agit pas de son nom
18 véritable —, originaire de Bindisi : il a environ 70 ans, c'est un réfugié de longue date
19 qui se trouve au Tchad.

20 *(problème technique)*

21 *(Le greffier d'audience assiste le Procureur)*

22 Je vous prie de m'excuser, Madame la Présidente ; parfois, la technologie ne
23 fonctionne pas aussi bien que nous aimerions qu'elle fonctionne. Je demande votre
24 indulgence.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:43:31] Je suis connue
26 pour ma patience, comme vous le savez.

27 Madame von Wistinghausen, il ne semble pas y avoir de problème technique. Même
28 si vous avez... On a effectué des tests ce matin ; ça ne semble pas fonctionner. Est-ce

1 que vous voulez que l'on suspende l'audience pendant que l'on essaye de régler le
2 problème ?

3 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:45:28] Ça ne fonctionne pas et ça ne
4 fonctionnera pas, ou est-ce qu'il s'agit simplement de trouver une solution ?

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:45:33] Je crois que cela
6 ne fonctionnera pas ; du moins, c'est ce qu'on me dit.

7 Non, apparemment, ils vont essayer de régler le problème dans un instant.

8 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:45:47] Ça serait vraiment dommage,
9 parce que le but était vraiment, pour vous, d'entendre les voix des victimes
10 participantes ; je ne voulais pas simplement lire leurs propos en leur nom.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:46:03] Oui, je comprends
12 parfaitement.

13 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:46:34] Là, j'ai pu entendre quelque
14 chose.

15 *(Diffusion de la bande audio)*

16 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

17 « Au nom de Dieu le Tout-Miséricordieux, le Plus-Miséricordieux, je suis résident de
18 Bindisi, de la localité de Bindisi depuis 2003. Jusqu'à présent, je... nous vivons... »

19 M. LE GREFFIER (interprétation) : [14:46:52] *(interrompant)* Maître, pourriez-vous
20 recommencer depuis le début ?

21 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:46:59] Est-ce que vous pouvez
22 rediffuser depuis le début ? Les interprètes ont la transcription. Donc, je leur
23 demanderai de nous faire une traduction de cela, s'il vous plaît.

24 Alors, je vous demanderai de diffuser d'abord le premier extrait, ensuite le
25 deuxième, et ainsi de suite.

26 *(Diffusion de la bande audio)*

27 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

28 « Au nom de Dieu le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, je suis un des

1 résidents de la localité de Bindisi depuis 2003...

2 M^e LAUCCI (interprétation) : [14:47:32] C'est à l'évidence le mauvais segment ; ce
3 que j'entends dans mon casque d'écoute n'est certainement pas la victime de Bindisi.

4 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:47:42] Je suis désolée, mais moi, je
5 ne comprends pas.

6 M^e LAUCCI (interprétation) : [14:47:50] Je reconnais la voix ; c'est une voix que je
7 reconnais très bien et cette personne se trouve derrière moi, donc, ce n'est pas...

8 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:47:54] Je suis désolée, mais...

9 M^e LAUCCI (interprétation) : [14:47:59] Non, c'est la voix de M. Abd-Al-Rahman que
10 nous entendons maintenant.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:48:07] Pourquoi est-ce
12 qu'on entend la voix de M. Abd-Al-Rahman ?

13 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:48:14] Non, non, nous ne sommes
14 pas censés entendre la voix de M. Abd-Al-Rahman, mais plutôt la voix de la
15 victime A-20-670-20. C'est un... un résident de Bindisi, il a un message à vous
16 transmettre ; c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons reçu ce message, que
17 nous l'avons envoyé au service de gestion de la Cour, et nous avons remis la
18 transcription de tous les messages aux interprètes pour leur faciliter la tâche, ainsi
19 qu'à la Défense et à l'Accusation, je crois. Je pense que tout le monde a reçu copie de
20 ces transcriptions.

21 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:49:06] La juge Alapini-
23 Gansou m'a dit que la première fois que nous avons entendu cette voix, on a entendu
24 parler de Bindisi. Alors je vois pas pourquoi, maintenant, vous attribuez la voix à
25 quelqu'un d'autre.

26 M^e LAUCCI (interprétation) : [14:49:22] Oui, tout à fait. La... Le premier segment
27 était le bon.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:49:25] Maître von

1 Wistinghausen, je comprends pourquoi vous tenez à diffuser cet extrait. Nous allons
2 simplement suspendre l'audience le... pour donner le temps au technicien de régler
3 le problème.

4 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:49:43] Si cela ne vous dérange pas,
5 parce que c'est ainsi que nous souhaitons achever notre... nos déclarations
6 d'ouverture. Oui, donc, si vous m'offrez la possibilité, je veux bien. Nous... C'est ainsi
7 que nous avons conçu notre déclaration, donc il est important que vous entendiez
8 ces messages qui nous ont été transmis à cette fin. Donc, si l'on pouvait régler le
9 problème technique...

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:50:08] Très bien. Nous
11 allons suspendre l'audience le temps de régler la situation. Et étant donné qu'on
12 m'avait dit de façon catégorique que tout a fait l'objet de... de tests la semaine
13 dernière et que tout fonctionnait très, très bien, je trouve cela décevant.

14 Nous allons suspendre l'audience.

15 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:50:47] Veuillez vous lever.

16 *(L'audience est suspendue à 14 h 50)*

17 *(L'audience est reprise en public à 14 h 59)*

18 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:59:13] Veuillez vous relever.

19 Veuillez vous asseoir.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [14:59:33] Maître Laucci, on
21 me dit que vous avez... vous êtes intervenu et que vous aviez tort. En fait, il ne
22 s'agissait pas de votre client du tout.

23 Nous sommes prêts maintenant.

24 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [14:59:50] Permettez-moi de vous parler
25 un peu du contexte dans lequel ont été enregistrées ces vidéos.

26 Il s'agit de vidéos envoyées par les victimes participantes. Nous n'allons pas diffuser
27 la vidéo pour des raisons évidentes. Nous avons donc choisi de diffuser uniquement
28 le message sonore pour que vous entendiez la voix des victimes participantes.

1 Comme je l'avais indiqué précédemment avant cette interruption technique, nous
2 allons commencer donc avec un monsieur de 70 ans, originaire de Bindisi, qui a
3 environ donc 70 ans, et c'est un résident de camp pour personnes déplacées.

4 *(Diffusion de la bande audio)*

5 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

6 « Au nom de Dieu, le Très... Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, je suis un
7 des résidents de la localité de Bindisi.

8 Depuis 2003, et à ce jour, nous vivons une grande souffrance.

9 Je demande aux juges de la CPI, si Dieu le veut, de rendre justice en notre nom.

10 Nous continuons de souffrir. Nous n'avons pas d'éducation convenable. Nous
11 n'avons pas accès aux soins de santé. Nous n'avons pas de nourriture. La situation
12 dans les camps est très difficile, et les ONG nous offrent de l'aide mais en quantité
13 insuffisante. Cela n'aide que 10 pour cent de... ne répond à 10 pour cent... qu'à
14 10 pour cent de nos besoins. Par conséquent, nous demandons à ce que justice soit
15 rendue pour que nous puissions retrouver nos droits, pour que les habitants du
16 Darfour, donc l'ensemble des victimes plus précisément, puissent retrouver leurs
17 droits.

18 Merci à vous d'œuvrer pour la justice à la CPI. Merci à vous. Et que Dieu vous
19 bénisse. »

20 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:01:52] Maintenant, nous allons
21 entendre une autre victime participante que je vais appeler Idriss. Comme
22 Mohamed, il vient de Bindisi. Et c'est un réfugié de longue date au Tchad. Il était
23 adolescent à l'époque de l'attaque contre Bindisi.

24 *(Diffusion de la bande audio)*

25 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

26 « Au nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, je suis de la
27 région de Wadi Saleh, et plus précisément de Bindisi.

28 J'étais dans la région de Bindisi et j'ai tout perdu. J'ai beaucoup souffert ,après avoir

1 fui de Bindisi à Mukjar, puis à Deleig. Par la suite, je suis allé me réfugier au Tchad.
2 Et je vous parle maintenant, je m'adresse à la CPI.
3 Évidemment, je ne peux pas vous révéler trop de détails. Je vais simplement vous
4 parler de manière brève.
5 Nous avons vécu une grande souffrance. Nous avons perdu la vie, nous avons perdu
6 tout ce que nous possédions. Nous avons tout perdu depuis le début de la guerre. Et
7 je vous dis que nous souffrons, d'abord, du manque d'éducation et, deuxièmement,
8 du manque de nourriture. Nous vivons dans des conditions très, très difficiles. Et
9 nous souffrons du fait que nous n'avons pas accès à suffisamment de soins. Les
10 organisations nous fournissent de l'aide, mais cela ne satisfait qu'au besoin de 5 pour
11 cent d'entre nous.
12 Nous avons perdu les premières... les besoins de première nécessité pour notre vie.
13 Nous manquons de tout.
14 Et cette vidéo que vous allez regarder maintenant, eh bien, vous me voyez, je suis
15 dans une ferme, la ferme de quelqu'un d'autre, et je suis à la recherche de nourriture,
16 parce que nous souffrons. Et cette souffrance dure. Nous la vivons depuis 19 ou
17 20 ans en tant que déplacés internes et dans les camps de réfugiés.
18 Nous voulons donc nous adresser à la Cour pénale internationale, afin qu'elle
19 accélère le procès pour que nous puissions retrouver nos droits.
20 Nous chérissons notre terre natale. Notre terre nous est très chère. Peu importe ce
21 qu'il arrive, je garderai toujours dans mon cœur ma terre natale.
22 Et nous nous tournons vers la justice... vers la Cour pour obtenir justice, parce que si
23 nous réussissons à obtenir justice, nous pourrions retrouver nos droits et les droits de
24 tous ceux qui sont... ont été affectés, parce que je parle aussi au nom de ceux qui ont
25 été affectés par cela. Si la Cour nous... rend la justice, nous pourrions retourner dans
26 nos terres.
27 Comme je l'ai dit, la... la ferme où je me trouve actuellement appartient à quelqu'un
28 d'autre. J'essaye simplement de gagner ma vie.

1 Et comme vous pouvez le voir, vous regardez le... mon allure, nous travaillons dans
2 la ferme de... d'autres personnes, nous travaillons très dur.

3 Merci beaucoup. Et je suis très reconnaissant aux représentants des victimes de... de
4 vous avoir transmis cette communication.

5 Je suis très heureux, très, très heureux. Merci. »

6 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:05:25] Maintenant, Ibrahim va
7 s'adresser à vous. Ibrahim est à l'origine de Kodoom. C'était un jeune homme à
8 l'époque, lors de l'attaque du 15 août, en 2003. Comme Mohamed et Idriss, Ibrahim
9 est un réfugié de longue date au Tchad.

10 *(Diffusion de la bande audio)*

11 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

12 « Au nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, je suis une
13 victime participante auprès de la Cour pénale internationale. Je vis actuellement en
14 tant que réfugié au Tchad. Je suis originaire du village de Kodoom.

15 Avant le conflit, je vivais dignement dans mon village de Kodoom. Nous nous
16 adonnions à l'agriculture, au commerce, à l'élevage, et nous... et nos enfants
17 fréquentaient l'école, et nous étudions également.

18 Toutefois, après le conflit, nous avons subi des... de grandes difficultés et des
19 circonstances extrêmement difficiles. Après le début du conflit, j'aurais sans doute
20 pu trouver la mort, mais Dieu m'a sauvé. Un grand nombre des membres de ma
21 famille ont été tués, et d'autres ont été déplacés ; d'autres encore ont subi des viols.

22 Aujourd'hui, après de si grands efforts, j'ai pu me rendre en République tchadienne
23 avec ma famille. En tant que réfugiés au Tchad, nous faisons face à de très nombreux
24 problèmes de logement, de pénurie alimentaire, questions sanitaires et sécurité.

25 Nos habitations sont construites en paille et elles partiraient en fumée en quelques
26 secondes suite à *(inaudible)* une seule étincelle. On ne peut pas se permettre de
27 construire des maisons plus solides pour nous protéger du froid ou de la chaleur.

28 Dans les maisons en paille, nous ne pouvons pas nous protéger du froid extrême,

1 l'hiver, ni de la chaleur extrême, l'été. Nous n'avons pas de matelas, nous dormons
2 sur une natte, à même le sol. On ne peut pas se permettre d'acheter du matériel pour
3 dormir.

4 Pour ce qui est des conditions de vie, elles sont déplorables. Il est très difficile de
5 survivre. Les ONG nous aidaient en nous donnant des rations, mais, aujourd'hui,
6 elles ne nous aident plus.

7 Il n'y a pas d'usine ou d'entreprise dans ce pays où l'on peut chercher du travail
8 pour, ainsi, subvenir à nos besoins et acheter de la nourriture, et couvrir tous nos
9 besoins pour vivre, pour l'éducation, pour la santé. Notre destin est très précaire.

10 Du point de vue de l'éducation, j'ai huit enfants : trois filles et cinq... trois garçons et
11 cinq filles. Quatre des huit enfants ont quitté le système scolaire en raison de
12 l'absence de fonds pour payer les droits d'inscription, les quatre autres étudient
13 toujours. Ceux qui poursuivent leurs études aujourd'hui devront, un jour ou l'autre,
14 s'arrêter parce que nous n'avons pas suffisamment de ressources et il n'y a aucune
15 opportunité d'emploi. Même s'ils continuaient et finissaient le lycée, ils ne pourraient
16 pas poursuivre leurs études à l'université. Ils sont destinés à avoir le même sort que
17 leurs frères et sœurs. »

18 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:09:35] Une autre victime
19 participante que nous appellerons Abdul. Abdul s'adresse à vous à partir d'un camp
20 de personnes déplacées au Darfour. C'est un homme âgé qui a survécu aux incidents
21 visé à Deleig.

22 *(Diffusion de la bande audio)*

23 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

24 « Au nom de Dieu le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, j'ai 94 ans, je vis à
25 Kalma, aujourd'hui, au camp, et comme vous pouvez le constater, depuis que nous
26 avons dû quitter nos maisons, nous vivons une situation terrible telle que celle-ci.
27 Nous n'avons pas suffisamment d'eau ou de nourriture, à l'exception de ce que les
28 Blancs nous apportent ; ils nous en donnent un peu, mais ce n'est pas suffisant. Mon

1 message aux juges de la CPI est qu'ils doivent examiner ce qu'ils nous ont fait : ils
2 ont tué notre peuple, ils nous ont forcés à partir et ils ont pris nos terres. Nous
3 demandons justice, afin que réparation nous soit faite. Nous souffrons aujourd'hui.

4 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:10:57] Mesdames les juges, nous
5 allons entendre un homme que je vais appeler « Siddik » ; il a survécu aux incidents
6 de Mukjar, il a une soixantaine d'années, il est réfugié de longue date au Tchad,
7 également.

8 *(Diffusion de la bande audio)*

9 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

10 « J'ai été humilié et je souffre de très nombreux problèmes : traitement médical,
11 pénurie alimentaire. Nos femmes et nos enfants, s'ils tombent malades, on ne peut
12 pas se permettre de les guérir, il n'y a pas suffisamment de nourriture. S'il vous plaît,
13 s'il vous plaît, je vous demande de bien vouloir accélérer ce dossier, le dossier du
14 Darfour, afin de remédier à nos problèmes et afin que je puisse retrouver mes droits
15 et les droits de ma famille, et pour tous les gens... pour que tous les gens du Darfour
16 retrouvent tous leurs droits. Je vous remercie et que la paix soit avec vous. »

17 L'INTERPRÈTE ARABE-FRANÇAIS : [15:12:16] Est-il possible d'observer une pause,
18 s'il vous plaît ?

19 Nous sommes prêts, merci.

20 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:12:39] Merci.

21 Pour terminer, Kalmouta aura l'honneur de s'adresser à la Chambre. Elle est réfugiée
22 de longue date au Tchad, elle a une quarantaine d'années et est victime indirecte des
23 incidents visés par les charges à Mukjar, au cours desquelles son frère aurait été
24 détenu et tué.

25 *(Diffusion de la bande audio)*

26 *(Interprétation de la transcription de la bande audio)*

27 « Je suis une victime du conflit. Je vis dans un camp au Tchad. Je demande justice à
28 la Cour. Depuis 2004 et jusqu'à ce jour, je souffre dans un camp au Tchad. Dix-neuf

1 ans de souffrance dans un camp. Je subis de nombreux problèmes, notamment la
2 pénurie alimentaire, l'absence de soins médicaux et l'absence d'accès à l'éducation.
3 Nous avons reçu un petit peu d'aide de la part d'organisations, mais ce n'est pas
4 suffisant. Si nos enfants tombent malades, on ne peut pas se permettre de les
5 soigner ; les soins de santé sont très chers. Il n'y a pas d'argent. On ne peut pas payer
6 les frais de scolarité, nos enfants ne vont pas à l'école et n'apprennent rien. C'est une
7 grande souffrance pour nous, pour nos familles et pour le peuple du Darfour. Nous
8 demandons justice ; la justice doit être rendue. Nous sommes dans le camp, ici, et la
9 situation est très, très difficile. Il n'y a pas d'emploi pour nous. On ne peut pas faire
10 d'économies pour soigner nos enfants s'ils tombent malades. Il n'y a pas d'argent.
11 Les conditions de vie sont extrêmement difficiles. Je demande aux juges de bien
12 vouloir résoudre ce dossier afin que l'on puisse rentrer dans notre pays d'origine.
13 Quoi qu'il arrive, nous rentrerons chez nous afin d'y vivre dignement, et pour que le
14 peuple du Darfour et pour que nos familles... et pour que les souffrance cessent pour
15 le peuple du Darfour et nos familles, nous retournerons dans notre pays d'origine.
16 Cela fait 19 années que nous souffrons en permanence – les mêmes souffrances,
17 depuis 2004 jusqu'à ce jour. La situation va de mal en pis, les souffrances s'ajoutant
18 aux souffrances, pas de changement. Nous souhaitons que les gens de la Cour se
19 penchent sur notre dossier afin de restaurer nos droits. Nous souhaitons la paix et
20 nous souhaitons la sécurité. J'espère que Dieu retournera... nous aidera à retourner
21 dans notre pays en paix. Je vous remercie et que Dieu vous bénisse. »

22 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:16:07] Au nom des victimes
23 participantes, Mesdames les juges.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [15:16:10] Il y a eu une
25 interruption.

26 M^e von WISTINGHAUSEN : [15:16:13] Au nom des victimes participantes, je vous
27 remercie de votre attention, Madame la Présidente, Mesdames les juges,.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [15:16:18] Merci, Madame

1 von Wistinghausen.

2 Est-ce que notre témoin est prêt ?

3 On me fait signe que oui.

4 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:16:28] Oui. Nous aurons besoin
5 d'une courte pause pour établir la connexion.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [15:16:39] Il ne faudra pas
7 plus d'une minute pour ce faire, je suppose, donc nous allons tous rester à notre
8 place.

9 Madame von Wistinghausen, je me demande si le témoin doit faire la déclaration
10 solennelle ; il ne me semble pas que ce soit nécessaire. Qu'avez-vous à dire à ce
11 sujet ?

12 M. Nicholls, peut-être ?

13 M^e von WISTINGHAUSEN : [15:18:55] C'est une victime participante, ce n'est pas un
14 témoin, donc il n'y a pas de déclaration solennelle à... à faire.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [15:18:59] C'est bien ce que
16 je pensais. Très bien, merci.

17 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:19:01] Les choses sont moins
18 formelles qu'à l'accoutumée.

19 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

20 TÉMOIN : V-0002.

21 *(Le témoin s'exprimera en anglais)*

22 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

23 PAR M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:19:19]

24 Q. [15:19:19] Bonjour, M. Hassan. Vous m'entendez ?

25 R. [15:19:24] Oui, je vous entends.

26 Q. [15:19:25] Je suis ravi de vous voir et désolé de ce retard.

27 R. [15:19:27] Aucun problème.

28 Q. [15:19:30] Les propos liminaires ont pris un peu plus longtemps que prévu.

1 R. [15:19:34] Oui.

2 Q. [15:19:36] Je vais vous présenter très... très brièvement aux juges de la Chambre,
3 que vous devrez voir normalement à l'écran.

4 Vous êtes Hassan Hassan et vous comparez par lien vidéo à partir d'Ottawa, au
5 Canada.

6 R. [15:19:45] Oui, Ottawa, au Canada.

7 Q. [15:19:53] Nous avons déjà parlé à maintes reprises et vous avez décidé de vous
8 exprimer en public.

9 R. [15:19:56] Absolument.

10 Q. [15:19:57] Pour toute la durée de votre témoignage.

11 R. [15:19:59] Absolument, oui.

12 Q. [15:20:00] Et pour s'adresser... Vous avez décidé de s'adresser aux juges de la
13 Chambre sous votre véritable nom ?

14 R. [15:20:10] Absolument.

15 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:20:11] Je puis donc vous dire que
16 nous n'aurons pas besoin de séance à huis clos partiel, à moins que des choses
17 imprévues ne surviennent, bien entendu.

18 Q. [15:20:15] Monsieur Hassan, je vous ai déjà dit à maintes reprises — mais je vais
19 vous le répéter — que vous devrez parler lentement, à... au même rythme que...
20 auquel je m'exprime actuellement. Il est très important que chacun de vos propos
21 soit bien compris par les juges et que les interprètes qui travaillent vers le français et
22 l'anglais aient le temps de bien saisir tout ce que vous dites.

23 R. [15:20:47] Oui. C'est bien compris.

24 Q. [15:20:49] Donc, mettons-nous d'accord là-dessus, et dès lors que vous parlez trop
25 rapidement, je me permettrai de vous interrompre — ce n'est pas par manque de
26 respect, mais c'est uniquement pour vous rappeler que vous devez ralentir.
27 Également — si possible, parce que j'ai accepté de vous laisser parler librement et
28 mes questions ne serviront qu'à vous guider lors de ce récit —, je vous demanderais

1 de bien vouloir observer une petite pause après chaque segment de deux ou trois
2 phrases, afin que les interprètes aient l'occasion de vous rattraper.

3 R. [15:21:31] Très bien.

4 Q. [15:21:33] Parfait.

5 Peut-être souhaitez-vous vous présenter vous-même — dire votre nom, d'où vous
6 venez, où vous êtes né ?

7 R. [15:21:47] Je suis Hassan Ibrahim Hussein Hassan — je me trouve au Canada où
8 l'on utilise le nom et le prénom, donc Hassan Hassan. Je suis né à Bindisi, dans la
9 localité de Wadi Saleh, à Geneina. Aujourd'hui, le gouvernement a divisé cette
10 région en cinq états et ma localité appartient à l'état de Zalingei, actuellement. J'ai
11 grandi à Bindisi, mais également au camp de Kalma, en Ouganda et au Canada.

12 Q. [15:22:32] Nous y reviendrons. En quelle année êtes-vous né ?

13 R. [15:22:43] Je suis né en 1994, le 1^{er} janvier. Voilà.

14 Q. [15:22:45] Vous avez également une épouse et un enfant de quatre ans, qui vous
15 ont rejoint au Canada il y a six mois de cela, à peu près ; est-ce exact ?

16 R. [15:23:01] Oui, c'est exact.

17 Q. [15:23:03] Nous allons tout d'abord parler de la vie que vous meniez avant
18 l'attaque à Bindisi. Je vous demanderais de bien vouloir, dans un premier temps,
19 nous dire si vous avez... si vous aviez des frères et sœurs, quel était le métier de vos
20 parents et à quoi ressemblait votre vie quotidienne avant que cette attaque ne
21 survienne ?

22 R. [15:23:29] Alors, je suis très ému lorsque je dois parler de... de la maison et de chez
23 moi.

24 Q. [15:23:48] Ça ne pose aucun problème. Veuillez prendre une pause. Vous pouvez
25 demander une pause à tout moment, comme nous en avons discuté. Et si vous ne
26 souhaitez pas parler de certaines choses, si vous ne vous sentez pas la force de parler
27 de certains sujets,, nous vous comprendrons parfaitement.

28 R. [15:24:13] Oui. Absolument. Je... Je... Je souhaite parler de... de la maison, de la

1 famille. Le Darfour est un pays extraordinaire, un pays magnifique. C'est à cause de
2 la beauté de ce pays que nous mourons et que nous souffrons. C'est pourquoi je suis
3 venu au Canada. Je n'aurais jamais imaginé dans ma vie venir au Canada, mais je ne
4 le regrette pas. Pour en revenir à l'histoire du Darfour et de mon village de Bindisi,
5 vous savez, c'est le lieu où je suis né. Je l'adore, quelle que soit la situation.

6 Mes parents étaient des cultivateurs. En général, les gens du Darfour sont des
7 cultivateurs, c'est ainsi que nous avons hérité de cette culture agricole. Mon père
8 plantait des pastèques, des poivrons, des tomates ; c'est ce qu'il cultivait. Voilà ce que
9 je sais à propos de mon père et de ce qu'il faisait pendant de nombreuses années
10 après ma naissance avant que je ne le perde.

11 Q. [15:25:50] Avez-vous des frères et sœurs ?

12 R. [15:25:52] Oui. De ma mère, j'ai huit frères et sœurs, même père et même... même
13 mère et même père. Mais j'ai également des frères et sœurs de mes tantes. J'ai trois
14 tantes qui sont toujours en vie aujourd'hui : une a environ quatre enfants, l'autre en a
15 deux, et l'autre en a quatre ou cinq, je ne sais plus. Donc, au total nous sommes 17...
16 18 *people*... 18 personnes toujours en vie. Certaines vivent en Ouganda, j'ai deux... j'ai
17 deux sœurs et d'autres qui sont au Tchad, d'autres sont toujours au Darfour alors
18 que d'autres se trouvent en Égypte, et nous, nous nous trouvons donc au Canada.

19 Q. [15:27:05] Monsieur Hassan, dites-moi, fréquentiez-vous l'époque à cette époque-
20 là ?

21 R. [15:27:13] Au Soudan ? Oui, je suis allé à l'école primaire en première et deuxième
22 année. Lorsque la guerre a éclaté et que nous sommes allés au camp de Kalma, je
23 suis passé directement en cinquième classe de primaire ; je n'ai pas fait les troisième
24 et quatrième classes de primaire. Voilà.

25 Q. [15:27:37] Avant l'attaque contre votre village d'origine, pouvez-vous nous dire à
26 quoi ressemblait votre vie en tant qu'enfant ? Que faisiez-vous pendant votre temps
27 libre ? Quelles étaient les activités des enfants ? Quelle était l'ambiance entre les
28 voisins ?

1 R. [15:27:59] À Bindisi, dans chaque maison, on avait l'impression que c'était la
2 maison de notre mère. Quand j'allais chez les voisins, donc, les voisins... les petits
3 voisins venaient chez nous, on nous donnait à manger, je pouvais parfois voyager
4 trois ou quatre heures sans rencontrer personne, et puis, je revenais. C'est pas la
5 même chose qu'au Canada où on amène les enfants à l'école et on les ramène chez
6 eux, c'est comme si les enfants étaient en prison. Mais chez nous, on était libre ;
7 parfois, la nuit, le soir, on jouait à un jeu appelé Shell (*phon.*) ; on lançait une pile, on
8 se couvrait les yeux... on se bandait les yeux avec une corde et on courait la nuit
9 comme ça. Et on disait, on criait Shell (*phon*) et les gens... les enfants nous couraient
10 après. Donc, on jouait à différents types de jeux. Il y avait des manguiers. Par
11 exemple, au mois de décembre, on grimpait dans les manguiers, et il y avait
12 beaucoup d'arbres à Bindisi ; on allait également récupérer du bois pour le feu. Je
13 sais que parfois, par exemple, avec mon père, on partait à 5 ou 6 heures du matin
14 pour aller chercher de la nourriture, pour... comment est-ce qu'on dit ça, pour notre
15 âne, et j'aidais également ma mère au jardin, on plantait du sorgho. Donc, j'ai de très
16 bons souvenirs de cette époque. La vie était bonne... était belle. On vivait en paix
17 avec des gens adorables.

18 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:30:12] Ça va, les interprètes ?

19 Non, non, ça va très bien. Les interprètes disent que ça va. Donc, merci beaucoup,
20 Monsieur Hassan, merci.

21 Q. [15:30:18] Puis-je vous demander de nous parler de fêtes ou de traditions spéciales
22 que vous aviez à l'époque ?

23 R. [15:30:35] Je pense par exemple à la cérémonie de circoncision. Nous, musulmans,
24 on procédait à la circoncision des... des garçons, normalement. Et dans notre village,
25 à l'occasion, cinq... plusieurs enfants ont... ou, par exemple, cinq à six, ou deux, trois
26 enfants sont circoncis en même temps, et les gens apportent des animaux comme
27 une vache ou d'autres... d'autres choses, comme du maïs, pour le partager ensemble.
28 Et c'est une occasion pour que les gens se... se mettent ensemble, se réunissent quand

1 ils sont heureux ; quand ils sont tristes aussi, ils se réunissaient. À Bindisi, on avait
2 différents types de groupes : il y a les Masalit, les Four, les Borgo, les Herena et les
3 Tama. Et lorsqu'il y a un festival ou lorsqu'il y avait une occasion quelconque, les...
4 tous les gens y allaient pour danser, moi, bon, je faisais aussi, mais... à l'époque, mais
5 je ne sais plus... je... je ne parle plus le Masalit, par exemple, mais j'ai de... d'excellents
6 souvenirs de cette période. Et j'espère que les gens ont encore ce genre de... de
7 manifestation culturelle.

8 Q. [15:31:52] Votre père était cultivateur, il cultivait donc différentes récoltes. Il
9 possédait un lopin de terre à Bindisi, n'est-ce pas ?

10 R. [15:32:02] Oui. Pas uniquement à Bindisi sud, il avait aussi des terres un peu
11 partout. Mon père était enseignant et c'était quelqu'un de très instruit. Et il est
12 décédé... son ami était en fait le gouverneur du Darfour, et il est décédé il y a deux
13 ans environ. J'ai un frère qui s'appelle Ahmed qui porte son nom, en fait. C'est lui
14 qu'il avait nommé, donc, Ahmed Drake (*phon.*) on... qu'on l'appelait. Mon père était
15 quelqu'un de très instruit et il parlait français, arabe, anglais et d'autres langues.
16 C'était aussi un... un enseignant, et il était allé au Yémen. Ce sont les histoires que
17 nous racontait les gens, les Soudanais. Les Soudanais avaient l'habitude d'aller dans
18 les pays arabes pour apprendre à lire et à écrire ; les Soudanais enseignaient aux
19 arabes différentes choses : par exemple, leur mode de vie, et mon père était une de
20 ces personnes qui était allée là-bas pour étudier, et il y a passé cinq ans là-bas. Et
21 mon frère.... tous mes frères ne sont pas nés à Bindisi. Ils sont nés dans différentes
22 localités de Geneina, par exemple, parce que quand mon père était enseignant, il se
23 déplaçait beaucoup pour vaquer à ses activités, mais ma sœur et moi, ainsi que mes
24 frères et sœurs qui sont plus jeunes que nous sont tous... sommes tous nés à Bindisi.

25 Q. [15:33:43] Je vais maintenant aborder une période plus difficile, et j'aimerais que
26 nous parlions un peu de l'attaque des 15 et 16 août sur Bindisi, 2003. Comme vous
27 l'avez indiqué, vous étiez un enfant à l'époque, vous aviez neuf ans, si je ne
28 m'abuse ?

1 R. [15:34:02] Oui, c'est exact.

2 Q. [15:34:04] Est-ce que vous pouvez nous décrire ce que vous avez vu ce jour-là ? Et
3 je vous rappelle de nous raconter ce que vous souhaitez nous raconter ; vous n'êtes
4 pas obligé d'aborder des... des souvenirs qui sont douloureux pour vous.

5 R. [15:34:26] À l'époque, j'avais neuf ans à peu près. Donc, je ne me rappelle pas de la
6 date précise à laquelle la guerre a été déclarée, mais je sais que c'était en 2003. J'ai
7 posé la question à ma mère à... et mon frère et on m'a dit que c'était autour des 15 et
8 16. Le premier jour de la guerre, non, non, le... avant le début de la guerre ou deux
9 jours avant la... la guerre, les gens... les habitants de Bindisi, pas tous, mais certaines
10 familles se sont déplacées, ils ont quitté Bindisi, c'était la saison pluvieuse à l'époque,
11 et ils sont allés donc planter des... des cultures dans la brousse. Nous sommes partis,
12 nous y avons passé une nuit et nous sommes retournés le lendemain, et mon oncle
13 qui est mort il y a trois ans... deux ans est revenu de Kodoom, il a informé la
14 population qu'il y avait la guerre à Kodoom et qu'ils devaient se préparer à toute
15 éventualité. Autour de 8 ou 9 heures du matin, des forces gouvernementales sont
16 venues avec des véhicules de type Land Cruisers ; c'était l'armée, en fait. Certains
17 étaient des membres de la police ; en fait, c'étaient... ils étaient tous ensemble ; ils
18 sont venus en véhicule et ils ont dit qu'ils voulaient collecter ce que... ou percevoir ce
19 qu'ils appelaient la *Zakat* ou quelque chose comme ça, c'est une somme d'argent
20 qu'ils venaient collecter chaque année. C'était assez habituel. La situation était assez
21 inhabituelle pour bien des gens. Donc, ils venaient récupérer la *Zakat* auprès des
22 gens. Nous savions que la guerre allait éclater et je me souviens que la partie ouest
23 de Bindisi et la partie est aussi... en fait, il y avait des milices arabes qui étaient
24 venues de... du côté est de Bindisi pour ne... se battre contre nous. Le... Le
25 gouvernement leur avait remis des armes, et le gouvernement les a convaincus de
26 nous tuer parce qu'ils disaient que nous allait les remplacer, remplacer les arabes sur
27 leur terre, même si nous étions tous des... des habitants du Darfour, ils nous ont
28 montés les uns contre les autres. Moi, j'étais là-bas, donc, je suis sorti. Nous avons

1 une plantation de... de canne à sucre, il y avait une maison près de la mosquée, la
2 maison de ma tante qui a quitté sa maison pour aller à Zalingei ; mon père habitait
3 dans cette maison. Nous avons une cour arrière près de la plantation, et nous avons
4 l'habitude de jouer dans cette zone-là. Donc, mon oncle, donc le fils de mon grand-
5 père qui s'appelle Hassan, lui et moi, nous sommes sortis et nous sommes allés jouer
6 un peu ; après quelques minutes... disons, 15 minutes, nous sommes retournés et
7 nous avons découvert qu'il y avait des cadavres, y compris celui de mon père.
8 Évidemment, j'étais perdu, je ne savais pas quoi faire. Les Janjaouid étaient là, et ils
9 ne nous ont rien dit, ils étaient présents, ils se tenaient là. Les maisons étaient
10 incendiées, les gens étaient nombreux à avoir pris la fuite. Ils nous ont dit que nous
11 devions partir. Nous sommes donc partis avec ma mère, mes frères et sœurs, nous
12 sommes allés dans la brousse. Nous étions des enfants... nous n'étions que des
13 enfants, donc, nous suivions les adultes, nous ne savions pas où aller, nous suivions
14 tout simplement les autres. C'est ce qui s'est passé. Mais à cette époque-là, beaucoup
15 de gens ont trouvé la mort, les... toutes les maisons pratiquement ont été
16 abandonnées à Bindisi — Bindisi est une grande ville.

17 Q. [15:38:49] Vous allez peut-être trouver étrange ma question, mais ma question est
18 celle-ci : quel a été l'impact de ce que vous avez vécu ce jour-là... ce que vous avez vu
19 ce jour-là, par exemple, votre village incendié, le fait d'avoir eu à fuir avec vos frères
20 et sœurs, votre mère, la perte de votre père ; est-ce que vous souhaitez parler de
21 cela ?

22 R. [15:39:20] Vous savez, les enfants ne comprennent pas la mort. Voir son père par
23 terre... allongé par terre...

24 *(Le témoin pleure)*

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [15:39:46]

26 Q. [15:39:46] Monsieur le témoin, si vous souhaitez faire une pause ?

27 Je pense que ce serait peut-être mieux que vous poursuiviez votre déposition. Mais
28 nous pouvons vous accorder une pause si vous le souhaitez.

1 R. [15:40:01] Comme je disais, les enfants ne comprennent pas la mort. Si vous
2 montrez à un... un enfant de 10 ans, de 8 ans un... un cadavre, eh bien, il ne saura
3 pas forcément... l'enfant ne saura pas forcément si le... la personne est malade ou si
4 elle est morte. C'est quelque chose qui était inhabituel, qui est arrivé dans mon
5 village ; c'était horrible.

6 Parfois, je ne peux même pas imaginer tout ce qui s'est passé, je ne peux pas
7 imaginer qu'il lui est arrivé ce qu'il lui est arrivé. C'est... Ça, c'est... enfin, il y a des
8 gens qui ont subi des choses horribles y compris mon père. Mais j'ai vu aussi
9 beaucoup, beaucoup d'autres personnes subir le même sort.

10 Q. [15:40:59] Vous avez passé un peu de temps en cachette avec votre famille, dans
11 les terres et dans la forêt, lorsque vous avez fui Bindisi. Est-ce que vous pouvez nous
12 décrire la situation dans laquelle vous vous êtes retrouvés, votre famille et vous ainsi
13 que d'autres personnes ?

14 R. [15:41:16] Comme je l'ai expliqué, avant même le début de la... un jour avant le
15 début de la guerre, nous nous étions déjà dirigés vers la brousse... la brousse pour
16 nous y réfugier. Les gens s'étaient réunis. Bindisi est une grande ville, comme je l'ai
17 dit, donc, les familles allaient voir les voisins et, avec les voisins, nous sommes partis
18 dans la brousse. Nous avons allumé un feu, nous avons passé la première nuit et, le
19 lendemain, nous sommes retournés à Bindisi. Mais c'était la veille de la guerre. Nous
20 étions à l'extérieur, rien ne s'était encore passé.

21 Le deuxième jour, la guerre a commencé, et là, je... je n'étais plus avec ma famille.
22 J'ai tout simplement suivi les autres. Je suis allé dans une zone qui s'appelle
23 Emarjadid — Emarjadid qui signifie en arabe... en fait, c'est un terme arabe qui
24 signifie « un nouveau lotissement ». Et c'était loin des Janjaouid, c'était entre Um-
25 Dukhun et Kabar. Et en fait, toutes les milices se trouvaient dans ces camps-là, même
26 que certains avaient leur famille avec eux dans les camps. Je suis allé là, j'ai été battu,
27 j'ai encore des... comment dire... des cicatrices sur mon corps. On a... Nous avons été
28 torturés, nous avons été torturés, on a tiré sur nous, nous avons subi beaucoup de

1 choses. Il y a beaucoup de gens qui sont morts là-bas. Nous... On nous demandait
2 d'aller chercher du bois pour le feu, mais les plus âgés étaient torturés. Nombre
3 d'entre eux sont morts. Moi et d'autres, nous avons fui ces... ce camp et nous sommes
4 retournés à Bindisi dans une zone qui s'appelle, si je me souviens bien, Hejabal
5 (*phon*); c'est une région montagneuse dans la partie sud de Bindisi. Nous y
6 sommes... Nous y sommes restés pendant trois heures et j'ai dû demander aux gens :
7 « Où est ma famille, où est ma mère ? » Et on m'a dit qu'ils étaient partis à Mukjar.
8 Moi, je ne savais même pas où se trouvait Mukjar à l'époque. J'ai suivi des gens, nous
9 sommes allés à Mukjar, et voilà que je retrouve ma mère à Mukjar. J'ai reconnu
10 beaucoup, beaucoup de... de personnes là-bas qui venaient de Bindisi, et les gens
11 m'ont reconnu aussi, donc ils m'ont indiqué où se trouvait ma mère.

12 L'INTERPRÈTE ARABE-ANGLAIS (interprétation) : [15:44:21] Message de
13 l'interprète de la cabine arabe : est-ce que l'on peut demander au témoin d'articuler
14 lorsqu'il prononce des noms propres et de s'assurer que les noms sont
15 reconnaissables ?

16 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:44:31] Oui. Monsieur Hassan, je
17 viens de recevoir une... un message de l'interprète de cabine arabe qui vous
18 demande de bien vouloir prononcer les noms propres, les noms de lieux — si j'ai
19 bien compris — de façon plus claire et de parler un peu plus lentement, s'il vous
20 plaît.

21 R. [15:44:50] Emarjadid est le nom de... de ce lieu. Cela signifie « un nouveau
22 lotissement ». Et c'est un camp où étaient établis les Janjaouid, les milices janjaouid.

23 Q. [15:45:08] Comment est-ce que vous avez réussi à vous évader de ce camp ?

24 R. [15:45:16] Il y avait mon cousin. Mon cousin et moi, nous étions très jeunes.
25 Comme je l'ai dit, nous n'avions pas de plan. Même lorsque nous avons voulu
26 prendre la fuite, nous ne savions pas vers où aller. Mais ceux qui étaient là-bas nous
27 ont aidés, ils avaient l'habitude de nous aider, ils nous connaissaient, ils nous
28 reconnaissaient aussi. Donc, nous sommes partis avec eux ; ce sont les autres qui

1 étaient partis et nous les avons suivis.

2 Il y avait aussi des membres des Janjaouid qui étaient plutôt gentils, qui nous
3 disaient : « Vous devez prendre la fuite, vous devez vous évader, sinon, ils vont vous
4 tuer. » Certains, pas tous, mais certains nous ont aidés, ils nous ont expliqué
5 comment nous pouvions nous évader. Et c'est comme ça que nous avons pu nous
6 échapper.

7 Q. [15:46:05] Et lorsque vous avez retrouvé votre mère et les autres membres de
8 votre famille à Mukjar, est-ce que vous pouvez nous décrire comment cela s'est
9 passé ? Quelle était la situation à Mukjar ?

10 R. [15:46:20] C'était normal. Les conditions étaient normales. Ma *mum*... ma mère et
11 les autres membres de ma famille avaient souffert... avaient beaucoup souffert.
12 C'était quelque chose de normal. Même à Mukjar, nous n'avions pas d'endroit pour
13 dormir. Nous dormions dans... dans la... dans la rue comme tous les autres. Certains
14 nous ont aidés, d'un village... du village de Kiraro, ils nous ont invités à... à aller
15 dormir chez eux. Mon grand-père, Mohamed Tahir, et ma grand-mère, Myriam
16 Kosse (*phon.*), vivaient... comment dire... dans la maison de... d'un dénommé...
17 comment il s'appelait déjà ? C'était un... un chef local de Mukjar. J'ai... j'ai oublié son
18 nom ; son nom m'échappe maintenant. Ils vivaient chez lui, dans sa maison.

19 Q. [15:47:31] Et vous êtes retourné à... de Mukjar à Bindisi à un moment donné, n'est-
20 ce pas ?

21 R. [15:47:44] Oui, j'y suis retourné, mais c'était après quatre ou cinq mois passés à
22 Mukjar. À Sindu, il y a eu une guerre — dans la montagne de Sindu —, le
23 gouvernement du Soudan a fait venir l'armée, des renforts. Chaque semaine, il
24 faisait venir des renforts de l'armée soudanaise avec des armes différentes. Et
25 lorsque je dis l'armée, je parle de l'armée régulière, de Kassala, du Darfour, de
26 Kordofan ; il faisait venir des renforts. Et il s'est passé exactement la même chose que
27 ce qui s'était passé au Soudan du Sud. Il faisait venir des renforts de l'armée pour
28 tuer nos gens à Mukjar.

1 Et le gouvernement se servait des groupes tribaux, des tribus arabes, ils leur
2 remettaient des armes. Et il y avait des... des jeunes de 14, 15 ans, il leur remettait
3 des armes. C'étaient des Arabes. Certains ne pouvaient même pas porter l'arme
4 quand... comme il faut et il les envoyait de Sindu à Mukjar pour combattre le
5 mouvement... le mouvement armé, je pense.

6 Moi, quand j'étais jeune, je ne savais pas que... qu'il s'agissait d'un mouvement
7 armé. C'est plus tard, lorsque j'ai grandi que j'ai appris que c'était un mouvement
8 armé. J'ai fini par comprendre qu'il y avait quelque chose, qu'il y avait des... des
9 gens qui combattaient pour protéger nos terres et notre identité ainsi que nos droits,
10 notre existence même, en tant qu'habitants du Darfour, en tant qu'Africains dans nos
11 terres. Nous étions les autochtones de la région du Darfour.

12 Donc, le gouvernement soudanais a commis des crimes contre nos... contre nous,
13 mais il a également commis des crimes contre les Arabes dont il s'est servi comme
14 instruments ; et de nombreux Arabes ont trouvé la mort. C' étaient des... les pions du
15 gouvernement soudanais.

16 Le gouvernement soudanais commettait des crimes horribles. Vous savez, un... un
17 fer à repasser, par exemple ici, nous avons des... des fers électriques, mais au
18 Soudan, nous n'avons pas de... de fer à repasser électrique, peut-être à Khartoum,
19 mais à Bindisi en tout cas, c'était un fer à repasser chauffé au charbon et... et ils s'en
20 servaient pour brûler les gens.

21 Ils mettaient les gens dans des pièces contiguës et ils prenaient ce que... des poêles
22 par exemple, ils... ils la mettaient dans la... ensuite, ils prenaient la... le... du charbon,
23 ils versaient du charbon sur la poêle, ensuite ils prenaient aussi des... des piments,
24 ils ligotaient ou ils... ils attachaient les jeunes et ils mettaient du feu. Et c'est ainsi
25 que de nombreuses personnes ont... ont...sont mortes. C'était horrible.

26 J'aimerais dire au monde qu'il est temps qu'on arrête cette guerre ; le plus tôt
27 possible, il faut mettre fin à cette guerre Il n'y a pas que la justice, il faut mettre fin à
28 l'impunité. Il faut prouver que ce sont des criminels. Et c'est... il faut qu'on arrête de

1 verser le sang des gens. Jour après jour les gens meurent et qu'est-ce qu'on doit
2 faire ? Est-ce que vous voulez que nous prenions les armes et que nous devenions
3 nous-mêmes des criminels ? Est-ce que c'est ça que vous voulez ? Est-ce que c'est ça
4 que le monde veut ? Est-ce que c'est ça que la CPI veut ? Que de gens qui ont tué des
5 milliers et des milliers de personnes, pour prouver qu'ils sont coupables, mais qu'est-
6 ce que cela représente pour moi ? Ça ne veut rien dire. L'important, c'est d'arrêter la
7 guerre et d'arrêter ce bain de sang, de... d'arrêter la livraison d'armes à ces groupes
8 terroristes qui veulent nous déplacer et qui continuent de déplacer notre... nos
9 populations.

10 Je vous implore, mettez fin à tout cela maintenant. Maintenant.

11 Il ne s'agit pas simplement de rendre justice, il s'agit de sauver des vies humaines.
12 Moi, je suis vivant, vous êtes vivants, vous êtes tous vivants ici. Il ne s'agit pas
13 simplement d'amener les représentants des Nations Unies ou les représentants des
14 gouvernements, des chefs d'État du gouvernement pour qu'ils s'asseyent autour
15 d'une table pour parler de ce qui se passe au Darfour. C'est n'importe quoi. Il faut
16 intervenir maintenant, sans plus tarder, pour sauver des vies.

17 Les gens du Darfour n'ont plus espoir en matière de justice ou par rapport à la CPI.

18 Je pense que les gens ont perdu tout espoir. Tous les jours les gens meurent au
19 Soudan. Tous les jours. Ouvrez... Ouvrez vos téléphones, regardez ce qui se passe à
20 Kordofan au Darfour, les mêmes gens sont en train de mourir maintenant.

21 Me von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:53:43] Monsieur Hassan, nous
22 allons faire une pause maintenant. D'accord ?

23 R. [15:53:47] Oui. S'il vous plaît, oui.

24 *(Le témoin pleure)*

25 Me von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [15:53:51] Nous allons faire une pause
26 pour que vous puissiez reprendre vos esprits, et nous allons poursuivre.

27 D'accord ?

28 R. [15:53:58] Merci.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [15:54:00] J'allais justement
2 proposer une pause.
3 Nous allons faire une pause maintenant.
4 Monsieur Hassan, nous allons faire une pause maintenant. Je sais que votre tâche
5 n'est pas facile, mais vous allez avoir l'occasion de finir votre déposition rapidement
6 si vous restez... vous réussissez à vous saisir... ressaisir.
7 Donc, nous allons faire une pause. Nous reprendrons à 16 h 25.
8 M^{me} L'HUISSIÈRE : [15:54:47] Veuillez vous lever.
9 *(L'audience est suspendue à 15 h 54)*
10 *(L'audience est reprise en public à 16 h 27)*
11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [16:27:24] Veuillez vous lever.
12 Veuillez vous asseoir.
13 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [16:27:50] *(Intervention non*
15 *interprétée)*
16 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [16:28:08]
17 Q. [16:28:05] Monsieur Hassan ?
18 R. [16:28:10] Oui.
19 Q. [16:28:12] Je sais que ce que nous vous demandons n'est pas un exercice facile. Je
20 vais donc m'efforcer de vous faciliter la tâche. Je vais vous conduire jusqu'à l'arrivée
21 au camp de Kalma, puis nous verrons à partir de là.
22 Et n'oubliez pas que vous pouvez demander une pause à tout moment et je vous
23 rappelle de ne pas parler trop vite également.
24 R. [16:28:45] Oui, bien sûr.
25 Q. [16:28:53] Nous avons évoqué les retrouvailles avec votre famille à Mukjar. Vous
26 nous avez dit que la situation à Mukjar était relativement difficile. Des maisons
27 avaient été brûlées, la situation sanitaire n'était pas bonne, des maladies sont
28 apparues et de nombreuses personnes sont mortes des suites de ces maladies parmi

1 le peuple four dans la zone ; est-ce bien exact ?

2 R. [16:29:39] Oui. La majorité des gens qui sont morts à Mukjar sont morts d'une
3 épidémie de choléra. Les enfants et les personnes âgées n'ont pas pu résister au
4 virus. Il y avait une pénurie de... d'aliments nourrissants. Et de nombreuses
5 personnes ont été touchées par ces maladies, notamment en raison de la guerre à
6 Mukjar.

7 Lorsque la guerre a éclaté à Mukjar, ça a duré un an. Tous les jours, toutes les
8 semaines, nous entendions des tirs. Les groupes rebelles s'en prenaient aux forces
9 gouvernementales à Mukjar. Il y avait des échanges de tirs pour voir... C'était une
10 lutte de pouvoir. Et le gouvernement du Soudan a perdu des milliers de soldats à
11 Mukjar. Le gouvernement faisait venir d'autres... des personnes d'autres régions du
12 Soudan à Mukjar. Ils ne connaissaient pas la région. Wadi Saleh est une région
13 montagneuse. Il y a de nombreuses vallées également. Donc, il y a la vallée de Wadi
14 Saleh, mais également d'autres cours d'eau dans la région. Il y a également une forêt
15 aux alentours.

16 Les forces qui sont arrivées ne connaissaient pas les lieux et sont tombées sous les
17 balles des... des mouvements armés. Le gouvernement d'Al Bashir a organisé ces
18 crimes contre le peuple du Darfour, mais également contre d'autres peuples du
19 Soudan, notamment contre des étudiants ou des activistes à cause de la question du
20 Soudan. C'est ainsi que notre peuple a beaucoup souffert. Et 10 ans après, nous nous
21 battons toujours pour la paix et la justice au Darfour avec un juriste extraordinaire,
22 elle s'appelle Diana, qui m'aide beaucoup.

23 Et vous savez, je suis en contact avec elle en permanence. C'est une juriste
24 internationale, elle en sait beaucoup plus que moi. Elle sait exactement ce que j'ai
25 fait, elle sait quels sont mes espoirs pour le Soudan et pour les jeunes comme moi
26 également.

27 Le gouvernement soudanais, ce qu'il a fait au Darfour fut un génocide. C'étaient des
28 crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et également un crime d'agression.

1 Lorsque je suis arrivé au Canada, j'en ai appris plus sur la signification du génocide.
2 J'ai suivi des cours de droit à ce sujet, à propos du génocide. J'en ai beaucoup appris
3 sur ce que était un génocide. Et je peux dire que ce qui s'est produit au Soudan, au
4 Darfour, était un génocide.

5 Musa Hilal, Abdelrahim, Ali Kushayb, ceux qui ont commis ce génocide, Abdel
6 Hakkam, Omar Al Bashir et nombreuses... nombreux autres, de très nombreux
7 éléments de l'ancien régime de M. Al-Bashir.

8 Q. [16:33:22] Monsieur Hassan ?

9 R. [16:33:25] Oui.

10 Q. [16:33:25] Nous allons, maintenant, revenir à la période 2003-2004 pendant
11 quelques instants.

12 R. [16:33:33] Oui.

13 Q. [16:33:34] Les juges souhaiteraient entendre de votre bouche comment votre
14 parcours s'est poursuivi par la suite, après votre départ, départ forcé de votre village.
15 Comme vous nous l'avez expliqué, vous avez passé un certain temps à Mukjar.

16 R. [16:33:52] Oui.

17 Q. [16:33:53] Plusieurs mois.

18 R. [16:33:55] Oui, oui, neuf mois, neuf mois à Mukjar. J'ai vu des crimes horribles être
19 commis. J'ai vu ces criminels de mes propres yeux lorsqu'ils sont venus à Mukjar
20 également. Peut-être que les victimes du Darfour vous ont dit ce qui s'est passé. Je ne
21 suis pas le seul témoin du génocide au Darfour. Je pense qu'un grand nombre de ces
22 personnes vous ont relaté ce qui s'est passé à Mukjar.

23 Q. [16:34:29] Oui.

24 R. [16:34:30] Oui, Mukjar...

25 Q. [16:34:32] Je m'excuse, Monsieur Hassan, nous allons revenir à votre récit de ce
26 que vous avez vécu à cette époque.

27 R. [16:34:43] Oui.

28 Q. [16:34:44] À partir de Mukjar, vous êtes rentré à Bindisi pendant une courte

1 période de temps avec votre mère. Et si j'ai bien compris, votre mère a vu ou a
2 trouvé de très nombreuses personnes déplacées qui vivaient dans votre concession.
3 Vous y êtes resté plusieurs semaines avant de repartir pour Mukjar. Puis vous êtes
4 parti par le Sud-Soudan et l'Ouganda, jusqu'au camp de Kalma, n'est-ce pas ?

5 R. [16:35:14] Oui. Je suis rentré seul à Bindisi à partir de Mukjar. Ma mère et sa
6 sœur... Ma... Ma mère et ma sœur se sont rendues à Bindisi lorsque nous étions à
7 Mukjar. C'était ma grand-mère et ma jeune sœur. Donc, je suis allé seul à Bindisi.
8 C'était un long voyage. Ça m'a pris une journée. J'y suis allé. Et nous sommes,
9 ensuite, revenir à Bindisi, à partir de... nous sommes revenus à Mukjar à partir de
10 Bindisi, avec ma famille, ma sœur et ma mère. Et nous avons décidé de déménager à
11 Mukjar. Et puis, ensuite, nous sommes allés à Nyala, nous avons pris la route de... de
12 Garsila et de Nyala ; la route était... était fermée, et ensuite, nous avons dû, une fois
13 de plus, nous rendre à Nyala.

14 Q. [16:36:14] Vous avez passé un certain temps à Nyala avant d'arriver au camp de
15 Kalma. C'était, me semble-t-il, au mois de novembre 2004 ; est-ce bien exact ?

16 R. [16:36:24] Oui. Une fois à Nyala, nos voisins de Bindisi... enfin, à Mukjar, nous
17 avons logé dans leur maison pendant plusieurs semaines. Nous sommes ensuite
18 allés à Aslala (*phon.*), c'était un nouveau camp de... El Salama, donc, un nouveau
19 camp de personnes déplacées. Nous y sommes restés quelques mois et, ensuite, nous
20 sommes partis vers le camp de Kalma.

21 Q. [16:36:59] Et vous êtes restés au camp de Kalma pour une période d'environ trois
22 ans, n'est-ce pas ?

23 R. [16:37:07] Oui. Oui, j'ai vécu au camp de Kalma.

24 Q. [16:37:10] Pourriez-vous expliquer aux juges...

25 R. [16:37:12] 2004, 2005, 2006, 2007 : quatre ans. Ensuite, on est partis en Ouganda.

26 Q. [16:37:24] Très bien.

27 De très nombreux témoins à charge nous ont parlé de la situation dans le camp de
28 Kalma. Nous savons que c'était, donc, une période très difficile, mais nous

1 souhaiterions savoir quel était votre point de vue en tant qu'enfant. Que... Quels sont
2 vos souvenirs du camp de Kalma en tant qu'enfant — l'école, la situation sanitaire et
3 ce que vous y avez vécu en tant qu'enfant ? Est-ce que vous pouvez nous en dire
4 plus ?

5 R. [16:37:59] Lorsque j'étais au camp de Kalma, je n'étais pas intéressé par l'école. Je
6 n'avais pas la tête à ça. Parfois, j'allais à l'école sans chaussures, pieds nus. Ma mère
7 ne se sentait pas bien non plus. J'avais un seul stylo pour écrire et je devais l'utiliser
8 tous les jours à l'école. Parfois, on tombait malade, parfois, ma mère devait travailler,
9 également, au camp de Kalma.

10 Donc, nous sommes allés au... au camp de Kalma, il y avait une localité qui s'appelait
11 Bilel et nous devions vivre dans cet... dans ce secteur-là. Au début, lorsque nous
12 sommes arrivés, il y avait des pruniers partout. Il y avait des serpents, des scorpions
13 qui s'en prenaient aux gens, également énormément de moustiques. Mais les Nations
14 Unies et d'autres organisations nous ont beaucoup aidés en nous apportant des
15 réservoirs d'eau. Dans... Il y a maintenant une infrastructure sanitaire qui a été
16 construite, mais au début, il n'y avait pas d'eau courante. Maintenant, l'organisation
17 a construit un hôpital, par exemple. Mais au début, étant donné qu'un grand nombre
18 de personnes vivaient dans ce secteur et qu'il n'y avait pas d'organisation pour
19 creuser des sanitaires ou des latrines, eh bien, de nombreuses personnes ont
20 succombé aux mêmes maladies que... qu'au camp de Kalma. Il y avait énormément
21 de... de personnes, il n'y avait pas de bonnes installations sanitaires.

22 Au camp de Kalma, nous avons vécu des choses terribles, également. Lorsque
23 l'accord de paix a été signé, il y avait également les milices janjaouid, et les forces du
24 gouvernement venaient au camp de Kalma et arrêtaient des gens. Au début, il y
25 avait des bureaux de police à l'intérieur du camp de Kalma, mais à un moment
26 donné, ils ont supprimé ces postes de police. Ils commettaient des abus contre les
27 femmes, et les gens de Kalma étaient courageux et ils ont réussi à repousser ces gens-
28 là. Lorsque les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont arrivées, elles

1 n'ont rien fait. Elles étaient justes là, présentes ; elles n'ont rien fait en dépit des
2 crimes qui étaient commis. Elles se contactaient de faire... contentaient de faire acte
3 de présence.

4 Donc, je me souviens que ma mère se rendait dans les fermes des Arabes. Au début,
5 au camp de Kalma, les terres appartenaient aux groupes tribaux noirs africains. Il y
6 avait une vallée appelée (*inaudible*). Les Arabes sont... qui vivent à Nyala sont arrivés
7 et se sont accaparé les terres, parce qu'ils ont vu les gens qui vivaient là, à Kalma, et
8 ils ont vu que s'ils plantaient des cultures, ils auraient des gens qui travailleraient
9 gratuitement pour eux, ou pour très peu d'argent. Ma mère allait les aider et a
10 planté... et plantait également des oignons et des tomates, et ils la payaient, je ne sais
11 pas, une livre, peut-être, par jour. On... On parlait de *dortei* (*phon.*) — je ne sais pas
12 comment on dit ça en anglais, mais *dortei* (*phon.*), c'est quand vous plantez des
13 oignons au Soudan. Dans d'autres pays, c'est... c'est différent, mais nous avons un
14 triangle, par exemple, où nous plantons, et ça s'appelle un *dortei* (*phon.*), et pour
15 chaque *dortei* (*phon.*), il fallait... on était payés une livre. Et ma mère y travaillait pour
16 gagner un peu d'argent. J'avais une... une brouette, que je devais louer, chaque jour,
17 pour une ou deux livres — ça dépendait des jours —, et je faisais des petites
18 besognes, des petits... du petit travail pour gagner un peu d'argent pour moi et mes
19 sœurs. Ma mère n'autorisait pas mes... mes sœurs à... à sortir, parce qu'elle avait peur
20 qu'elles se fassent violer. Tout pouvait arriver, donc il fallait les garder à la maison,
21 les empêcher de sortir et, si elles sortaient, elles n'allaient qu'à l'école pour revenir
22 juste après les classes.

23 Il y avait l'école Salam et l'école Katara (*phon.*). Moi, je suis allé à l'école Katara
24 (*phon.*).

25 Q. [16:43:05] Deux choses, Monsieur. Vous parlez de... de « chez-vous », de la
26 « maison » ; de... de quel type de... de maisons ou de chez-vous s'agit-il ? Où viviez-
27 vous au camp de Kalma ?

28 R. [16:43:16] C'étaient des tentes.

1 Q. [16:43:21] Fournies par le HCR ?

2 R. [16:43:24] Oui, fournies par le HCR. Au début, ils nous ont suffisamment aidés,
3 mais petit à petit, le gouvernement a essayé d'en profiter. Ils amenaient un sac de
4 farine pour quatre personnes et de l'huile de cuisson, ainsi que d'autres types d'aide.
5 Mais le gouvernement a essayé d'en... d'en... d'en profiter. Ils amenaient également
6 des containers, des petits containers pour distribuer, enfin pour chaque... pour une
7 ou deux personnes, pour distribuer de la farine. Et la... le gouvernement a supprimé
8 cela. Et le gouvernement leur a dit... Le gouvernement, enfin, a dit qu'ils étaient là
9 pour mener une enquête, pour recueillir des informations et ils... enfin, je ne sais pas,
10 ils ont... ils ont essayé de politiser les droits de l'homme. Et lorsque vous politisez les
11 droits de l'homme, ça veut dire que vous apportez de l'eau et que vous la
12 contaminez. Et c'est ainsi qu'un génocide est commis, parce que cette... cette eau n'est
13 plus potable. Moi, je... je suivais un... un débat qui a eu lieu en Colombie pour... pour
14 sauver, pour sauver... par une organisation qui s'appelle Sauver le Darfour. Donc, il
15 y avait des discussions politiques, on a parlé de milliers de villages brûlés, de
16 millions de personnes déplacées.

17 Je suis... Je suis un peu perdu.

18 Q. [16:45:03] Monsieur Hassan, vous avez dit que vous avez été à l'école au camp de
19 Kalma ; est-ce que j'ai bien compris ?

20 R. [16:45:10] Oui. Oui, j'allais à l'école. Pas tous les jours.

21 Q. [16:45:15] Est-ce que vous pouvez nous décrire l'école ?

22 R. [16:45:18] L'école était en paille. C'était entre le centre 1, le centre 2 et le centre 3.
23 Dans... Vous savez, le camp de Kalma est un grand camp, il y avait des gens de Wadi
24 Saleh, Wadi Kaya (*phon.*), Wadi Pare (*phon.*), Wadi Azoum (*phon.*). Il y avait des gens
25 de tous les horizons, de toutes les régions du Darfour qui se retrouvaient au camp de
26 Kalma. Donc, on y vivait avec des gens de Wadi Kea (*phon.*), par exemple, des
27 voisins qui venaient de Wadi Kea (*phon.*). Et nous avons ensuite déménagé vers la
28 zone où vivaient les gens de Wadi Saleh. Moi, je suis allé à l'école de Katara (*phon.*).

1 Moi, je n'aimais pas aller à l'école, quand j'étais petit. J'aimais pas du tout l'école. En
2 grandissant, j'avais un peu plus de patience pour les études, mais quand j'étais petit,
3 j'y allais à contrecœur. Ma mère devait me pousser pour y aller. Je n'avais pas la
4 passion de l'apprentissage, quand j'étais enfant.

5 Q. [16:46:35] Aucun problème, Monsieur le témoin, vous n'êtes pas le seul... le seul
6 enfant à ne pas aimer aller à l'école.

7 Mais si un enfant voulait aller à l'école au camp de Kalma, est-ce qu'il pouvait y aller,
8 est-ce que c'était ouvert à tous les enfants ?

9 R. [16:46:49] Oui, bien sûr, c'était possible. Il y avait des écoles. Il y avait des
10 enseignants bénévoles, des gens qui étaient parfois passionnés. Mais, en général, les
11 gens manquaient d'éducation, d'enseignement.

12 Q. [16:47:08] Vous nous avez dit que votre mère cultivait la terre pour vendre les
13 produits ensuite, afin de nourrir sa famille.

14 R. [16:47:19] À Kalma ?

15 Q. [16:47:22] À Kalma, oui.

16 R. [16:47:25] Les élides... Les élites arabes ont... ont tué les *dajit* (*phon.*), se sont
17 accaparés les terres et ont tiré profit de ces terres. Ils ont utilisé les habitants de
18 Kalma pour travailler pour eux sur cette terre. Donc, ma mère travaillait pour eux,
19 elle était payée et elle rentrait à la maison. C'était une travailleuse. Mais pas tous les
20 jours et... et... et pas toutes les saisons. Ils semaient de temps en temps, toutes les
21 deux ou trois semaines, par exemple ; ensuite, il fallait récolter.

22 Q. [16:47:53] Est-ce que votre mère était en mesure de nourrir sa famille avec ce
23 qu'elle gagnait, ou alors, est-ce que vous étiez tributaires de l'aide fournie par les
24 organisations internationales ou les ONG ?

25 R. [16:48:06] Les ONG nous fournissaient de l'aide, mais parfois, ce n'était pas
26 suffisant. On ne peut pas se satisfaire de... de farine, on a besoin de sel, on a besoin
27 de beaucoup de choses, on a besoin d'être heureux, on a besoin de vêtements. La
28 nourriture ne peut pas subvenir à tous vos besoins; ce n'est pas suffisant. On mange

1 pour vivre et on ne vit pas pour manger. Mais on avait besoin également d'argent,
2 par exemple, pour subvenir à d'autres besoins.

3 Q. [16:48:40] Et en fin de compte, pour échapper à cette situation difficile, votre
4 famille est partie pour l'Ouganda, puis vers le Canada. Est-ce que vous pouvez nous
5 en dire plus à ce sujet ? Combien de temps avez-vous passé en Ouganda, par
6 exemple, et quelle était votre situation en tant que réfugiés ?

7 R. [16:49:04] Lorsque j'étais à Kalma, je rêvais de partir ; et la deuxième maison où
8 nous avons vécu en Ouganda était la maison dont je rêvais au camp de Kalma.
9 C'était exactement la même. Lorsqu'on est partis en Ouganda, je ne parlais pas un
10 mot d'anglais. J'aimais beaucoup apprendre l'anglais, j'étais vraiment passionné. Il y
11 avait un Arabe, son nom c'est Am (*phon.*), il est appelé Defala (*phon.*). Tout le monde
12 le connaît en Ouganda, en particulier les Soudanais. Il nous a beaucoup aidés, il a
13 payé nos frais de scolarité... enfin, il nous a plutôt donné de l'argent pour acheter les
14 fournitures scolaires, parfois des vêtements. Il a loué une maison pour vous... pour
15 nous au... au début. Il a beaucoup aidé mon frère, Mohamed, qui travaillait au
16 Soudan également. À Kampala, la vie n'était pas facile au début. Il a fallu s'habituer à
17 ce nouvel environnement, à cette nouvelle culture, à une nouvelle langue, à un
18 nouveau peuple, différents pays. C'était assez difficile pour nous au début, mais
19 petit à petit, notamment les jeunes, on s'est adaptés, parce qu'on jouait avec les
20 enfants dans les rues, on parlait avec les autres enfants. Vous savez, les... les enfants
21 sont toujours gentils. Donc, on jouait au football, par exemple. Donc, je me souviens
22 qu'il y avait une école, l'école primaire — c'est une école catholique, me semble-t-il ;
23 je l'ai fréquentée avec ma sœur Tajat (*phon.*) et nous avons essayé de convaincre
24 notre directeur. Il ne croyait pas en nous au début. Il pensait qu'on était comme les
25 enfants des rues, mais moi, je lui ai parlé, je suis allé le voir à plusieurs reprises, j'ai
26 pleuré, je lui ai dit que je voulais étudier. Il nous a écoutés. Il a appris qu'on venait
27 du Soudan, qu'on avait énormément de... de problèmes et de difficultés. Il y avait
28 d'autres étudiants auxquels je parlais en arabe, et ils traduisaient pour moi, ils ont dit

1 qu'il fallait amener de l'argent au directeur de l'école pour acheter un uniforme et
2 des fournitures. Donc, au début, les enfants se moquaient de moi, parce que j'avais
3 10 ans et je fréquentais mes petit camarades de classe qui avaient... enfin, moi, j'avais
4 18 ans, mais eux, ils avaient sept... sept ou huit ans. Donc, j'ai beaucoup... j'ai
5 beaucoup appris en Ouganda, je suis allé au lycée et je n'ai pas fini le lycée en
6 Ouganda, je suis parti au Canada et j'ai fini le lycée en 2015 au Canada. Donc, voilà,
7 j'ai dû me battre vraiment beaucoup au... au quotidien, parce qu'à 13 ans, ne... enfin,
8 pour finir l'école primaire, il faut étudier d'arrache-pied, lire des livres, acheter des
9 livres pour pouvoir être à la hauteur. Il y avait d'autres étudiants du Darfour qui
10 m'aidaient également : par exemple, la communauté soudanaise m'a prêté des livres
11 et je me souviens qu'à Kampala, on m'appelait « le fils de la grand-mère », ou « le fils
12 de la mère », je ne sais plus — un terme arabe. C'est le nom dont ils m'avaient
13 affublé. Il fallait faire tout notre possible pour survivre, pour apprendre et pour
14 étudier. Et grâce à Dieu, aujourd'hui, je peux parler anglais et... et j'adore cette
15 langue.

16 Q. [16:52:59] Votre anglais est parfait, oui, en effet. Alors, vous dites qu'en fin de
17 compte, la famille est partie au Canada. Est-ce que vous pouvez nous expliquer
18 comment vous avez pris cette décision, comment vous êtes arrivé au Canada et qui
19 de votre famille a émigré vers le Canada ?

20 R. [16:53:18] Alors, pour moi, lorsque nous étions au camp de Kalma, il y avait Saleh
21 Hassan, mon frère, qui est également allé en Égypte — 1990 ou 2000. Mais mon autre
22 frère, Saleh, n'était pas là. Mohamed était déjà parti à Khartoum. C'était avant le
23 début de la guerre au Darfour. Donc, ils étaient à Khartoum. Le gouvernement
24 arrêtaient alors les jeunes pour les recruter dans l'armée pour se battre au Soudan.
25 Donc, Ahmed a été arrêté en prenant la fuite, — et c'est ce que m'a dit mon autre
26 frère Saleh — il est allé voir mon frère, en Égypte... ils se sont enfuis en Égypte tous
27 les deux. Il y a une organisation qui s'appelle à... MCC (*phon.*), me semble-t-il, qui l'a
28 pris sous son aile pour qu'il arrive au Canada. Et il est arrivé, il a émigré au Canada

1 en 2006. Lorsqu'il est arrivé au Canada, il nous a beaucoup aidés. Lorsqu'il est arrivé
2 ici, au Canada, il savait qu'on était en Ouganda, il nous a envoyés de l'argent et il a
3 payé notre loyer, sa situation était très difficile, il était marié, il ne parlait pas
4 l'anglais. Donc, ça a été très difficile pour lui, il a dû trouver de l'argent pour nous, il
5 a dû travailler à droite, à gauche. Voilà ce que mon frère Saleh nous a dit. Il est allé
6 voir un grand nombre d'organisations pour nous faire venir au Canada, mais il n'a
7 pas réussi. Donc, on est restés en Ouganda pendant sept ans. Il y avait une église
8 américaine qui nous a proposé d'aller aux États-Unis, mais moi et mes sœurs, on a
9 dit « non, on ne veut pas aller aux États-Unis ». En Ouganda, j'ai beaucoup lu sur les
10 États-Unis et j'ai dit : « Non, je ne veux pas aller aux États-Unis, je veux aller au
11 Canada. » Et nous avons eu, à un moment donné, l'occasion d'émigrer au Canada
12 grâce à une organisation qui s'appelle soit MCC (*phon.*), soit Build the Village (*phon.*),
13 qui est basée à Aldona. Ça fait partie des organisations chrétiennes qui nous ont
14 aidés à nous installer à Aldona. Aldona est devenu notre maison et nous y avons
15 vécu très longtemps.

16 Q. [16:56:06] Si mes informations sont correctes, vous êtes arrivés au Canada le
17 22 mai 2013, n'est-ce pas ?

18 R. [16:56:14] Oui.

19 Q. [16:56:15] Vous êtes maintenant résident permanent du Canada ?

20 R. [16:56:19] Oui, je suis résident permanent du Canada.

21 Q. [16:56:24] Et huit membres de votre famille, y compris votre mère, vivent avec
22 vous au Canada ?

23 R. [16:56:28] Oui, huit membres de ma famille, et mon jeune frère qui est venu du
24 Tchad également, qui nous a rejoints récemment il y a deux ans de cela, me semble-t-
25 il, au Canada. Nous sommes nés du même père, mais pas de la même mère. Donc,
26 mes frères sont ici, avec moi, au Canada, ils ont des problèmes psychologiques. J'ai
27 essayé de l'expliquer à mes avocats. Les gens au Canada ne savent pas ce que nous
28 avons vécu dans notre pays, au Soudan ; ils ne comprennent pas bien ce que nous

1 avons vécu. Dans mon pays, par exemple, nous n'avions pas besoin de louer une
2 maison, de payer les factures d'eau et d'électricité. Par exemple, c'est très différent
3 dans nos pays. Alors, je suis bien au Canada, je suis ravi que ce soit un pays
4 pacifique avec des gens très gentils, j'adore les gens, j'adore le Canada. Pour moi,
5 c'est ma nouvelle maison, je suis un Canadien maintenant, mais il est très difficile
6 pour nous de vivre ici, de survivre ici. Nous n'avons pas de maison, nous louons une
7 maison, nous avons du mal à payer le loyer. Lorsque je rentre chez moi, je
8 m'inquiète, je me fais des soucis : comment est-ce que je vais payer mon loyer, toutes
9 les factures, ou comment est-ce que je vais nourrir les enfants, la famille ? Canada...
10 Le Canada est un grand pays par rapport à mon pays et il nous donne... il ne nous
11 donne pas de terre à... à travailler. Le... gouvernement du Canada peut nous donner
12 des terres et une maison pour y vivre, mais la vie est complètement différente. Et
13 nous luttons, donc, depuis 10 ans, nous avons beaucoup de mal pour améliorer notre
14 situation. J'espère que les responsables du Canada se rappelleront que ces gens-là
15 sont pauvres en effet, mais de là où ils viennent, ils n'étaient pas pauvres, ils ne
16 vivaient pas en enfer dans leur pays. Ce n'est pas... Enfin, nous avons été forcés
17 d'émigrer au Canada, et les autorités canadiennes devraient s'en rappeler. Nous
18 devrions pouvoir bénéficier de tous les droits dont nous bénéficions dans notre pays
19 avant la guerre.

20 Q. [16:59:01] Vous avez fait beaucoup de choses depuis que vous êtes arrivé au
21 Canada : vous avez été diplômé, vous avez fini le lycée, vous avez étudié à
22 l'université du Manitoba.

23 R. [16:59:15] Oui, pendant une année, en effet. J'ai eu beaucoup de mal, d'ailleurs, à
24 payer... à rembourser mon prêt étudiant, à suivre les cours. Ça a été très difficile.

25 Q. [16:59:34] Comment avez-vous réussi à faire cela ?

26 R. [16:59:37] Il y a une organisation qui s'appelle Farm Boy (*phon.*) avec laquelle je
27 travaillais. Je travaillais avec un entreprise de nettoyage, également, à l'université.

28 Q. [16:59:48] Et vous avez également fondé une famille.

1 R. [16:59:52] Veuillez répéter.

2 Q. [16:59:54] Vous avez fondé une famille ? Vous avez une épouse, vous... vous êtes
3 marié.

4 R. [16:59:58] Oui, je suis très heureux. Dans notre culture, nous nous marions très
5 jeunes. C'est une grande responsabilité. Ça vous apprend à prendre des
6 responsabilités et à ne pas devenir un enfant de la rue, d'avoir un véritable but dans
7 la vie. C'est ce que j'ai fait, et j'espère que de nombreuses jeunes personnes suivront
8 mon exemple, parce que j'ai eu beaucoup de chance. Il y a beaucoup de jeunes de
9 mon âge qui n'ont aucune opportunité dans mon pays au Soudan. Même les gens
10 qui sont diplômés d'université n'arrivent pas à trouver de travail. Le Soudan, enfin,
11 par exemple, les... les Janjaouid... Hemeti est... est un Janjaouid qui a fait des études
12 au Soudan, il a tiré profit de la situation au Darfour, il... il a tiré profit, il a exploité
13 notre pays. Il et dans l'industrie minière, maintenant, il exploite une mine d'or. Je ne
14 vois pas... Je ne sais pas pourquoi le monde est muet, pourquoi est-ce qu'on laisse
15 des criminels de guerre accaparer les terres des gens, leur voler leurs terres et,
16 ensuite, vendre... enfin, tuer des millions de personnes et... et vendre de l'or à
17 d'autres pays riches à... à travers le monde. Je ne comprends rien à cette situation.
18 Je... Je ne sais pas. Je suis vraiment perdu, je ne... voilà, je... c'est quelque chose dont
19 je voulais parler, mais il faut que nous parlions de ce genre de choses. Il faut parler
20 de ce qui est derrière le génocide du Darfour pour mettre fin à tout ça. Nous devons
21 en parler.

22 Q. [17:01:54] Malheureusement, Monsieur Hassan, ce n'est pas dans cette enceinte
23 que nous pourrions parler de considérations politiques. Tout ce que vous êtes en
24 train de décrire aux juges de cette Chambre est important pour leur permettre de
25 comprendre les conséquences des crimes dont vous avez été témoin pour vous et
26 l'enfant que vous étiez et pour votre famille, aussi, au moment des événements.
27 Nous pensons effectivement que la situation de... d'être déplacé interne dans son
28 pays ou dans un pays lointain, comme c'est le cas pour vous, au Canada, c'est

1 important. Tout cela est important, c'est d'ailleurs de cette manière que nous avons
2 commencé la conversation lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première
3 fois. Et je pense que vous avez très bien décrit l'impact de votre statut de personne
4 déplacée dans un monde entièrement différent par rapport au vôtre. Il est donc
5 important que les juges entendent votre expérience personnelle. Et il ne s'agit pas de
6 parler d'un groupe de personnes, parce que chacun a ses propres sentiments, chacun
7 a son propre vécu, et votre évolution, votre développement n'est pas celui de... de
8 quelqu'un d'autre ; c'est pourquoi je vous pose des questions très précises, je vous
9 pose des questions qui vous concernent, vous.

10 R. [17:03:27] Oui.

11 Q. [17:03:28] C'est pourquoi je voudrais vous poser la question suivante : est-ce que
12 vous avez subi des blessures particulières, physiques ou psychologiques ? Les
13 blessures psychologiques sont évidentes, et je ne veux pas trop... je ne veux pas
14 déclencher des souvenirs douloureux chez vous, mais est-ce que nous pouvons
15 parler d'abord de blessures physiques — vous avez dit que vous avez subi des
16 blessures physiques, que vous avez encore des cicatrices ; est-ce que vous pouvez
17 nous expliquer comment vous avez obtenu ces... ces blessures ?

18 R. [17:04:19] En ce qui me concerne, je suis juste heureux d'être encore en vie. Vous
19 savez, il y a une série qu'on appelle Walking Dead. Donc, je suis comme un zombie,
20 je suis encore vivant et je me réjouis d'être encore vivant. Je suis mort sur le plan
21 psychologique, émotionnel, intellectuel, mais je suis encore vivant en ce sens que je
22 me bats encore... C'est difficile, c'est très difficile pour quelque personne que ce soit
23 de vivre ce que j'ai vécu, et je ne souhaite à personne... je ne souhaite à personne de
24 vivre ce que j'ai vécu. Il y a des milliers de personnes comme moi qui ont vécu une
25 expérience similaire à la mienne dans de nombreux pays — et je ne parle pas
26 uniquement de mon pays —, et en ce qui me concerne, je voudrais peut-être préciser
27 quelque chose : je suis toujours fort, je peux encore marcher, je peux encore faire ce
28 que je veux ; être blessé, c'est... ce n'est pas simplement une blessure physique, je suis

1 blessé sur le plan psychologique, spirituel et physique. Il ne s'agit pas simplement de
2 dire « bon, telle personne est... a été amputée d'une... d'une... d'une jambe ou
3 d'un... », les blessures sont différentes, et quand on dit qu'on est blessé, et bah, on
4 peut parler de séquelles différentes.

5 Q. [17:05:40] Pouvez-vous nous parler de vos frères et sœurs... vos frères — et je vous
6 demanderai de ne pas nommer leurs noms ? Vous avez évoqué trois ou quatre frères
7 à vous qui vivent au Canada ?

8 R. [17:05:52] Oui, deux de mes frères sont ici, mais je ne peux pas leur parler. Il y en...
9 Il y en a un à qui je n'ai pas parlé pendant... depuis cinq ou six ans parce que la
10 police m'a dit : « Si vous parlez à cette personne, vous allez être arrêté. ».

11 La police pense que nous voulons leur causer du tort, des préjudices, mais non, ce
12 n'est pas vrai. Ces policiers ne connaissent pas le parcours de ces personnes. Ils nous
13 traitent sur un pied d'égalité, mais ils pensent que tout le monde est pareil. La police
14 essaye simplement d'assurer la sécurité, la sûreté de ces personnes pour qu'elles ne
15 soient pas attaquées par qui que ce soit. Il y a des gens comme moi qui vont à l'école,
16 qui vont çà et là, et la police a pour tâche de... d'assurer l'ordre et la sécurité au
17 Canada.

18 Moi, je veux dire au gouvernement canadien que mon frère souffre beaucoup et je ne
19 ferai jamais rien pour leur nuire. C'est à cause de la guerre au... au Soudan qu'il
20 souffre encore. Moi, je suis heureux de... de ne pas être devenu comme eux. J'ai
21 essayé... J'essaie par tous les moyens d'être heureux. Je lis des livres, je fais ce que je
22 peux pour être heureux. Parfois, lorsque je me sens triste, je souris et je prétends que
23 je ne suis pas triste ; je souris, je ris pour me rendre heureux. Mais je suis blessé, je
24 suis perdu.

25 Q. [17:07:38] Monsieur Hassan, un de vos frères est aussi une victime participante
26 dans cette procédure. Vous le savez ?

27 R. [17:07:45] Oui, oui, oui, je le sais, bien sûr. Mais je ne peux pas mentionner leurs
28 noms, comme vous le savez, pour ne pas nuire à leur sécurité et leur confidentialité.

1 Mais nous vivons dans un monde différent. Tout ce que je peux dire, c'est que je suis
2 ici pour parler de mon récit à moi, personnellement, mais bien au-delà, je veux
3 parler du Darfour. Moi je ne vaux pas grand-chose, moi, je ne vaux pas grand-chose,
4 c'est plutôt pour le Darfour que je fais ce que je fais.

5 Q. [17:08:22] Lorsque nous nous sommes entretenus pour la première fois, l'année
6 dernière, vous avez accepté de vous adresser aux juges dans le cadre de cette
7 procédure. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi vous avez décidé de le
8 faire, puisque la décision n'a pas été facile pour vous ? Mais je sais que c'est difficile,
9 mais est-ce que vous pouvez, peut-être, vous rappeler comment vous vous êtes senti
10 à ce moment-là, c'est-à-dire avant la nouvelle flambée de violence au Soudan il y a
11 deux mois. Évidemment, si cela est possible.

12 R. [17:09:02] La guerre a recommencé au Soudan. En fait, la guerre n'a jamais cessé.
13 On ne le voit peut-être pas dans les médias, mais parfois, on a l'impression que c'est
14 quelque chose de nouveau, mais la guerre, ça... ça n'est pas quelque chose de
15 nouveau au Soudan.

16 Je recherche la justice parce que je crois à la justice. La justice... vous savez, lorsque
17 vous utilisez la violence, eh bien, la violence engendre la violence. Même
18 aujourd'hui, il y a des gens qui disent : « moi, je vais aller me battre contre les
19 milices. » Quand j'étais petit, je disais aux plus jeunes, je disais : « Je... je rejoindrai la
20 milice pour me battre ». Mais aujourd'hui, je ne me souhaite pas... je ne me souhaite
21 pas à moi ni à qui que ce soit de vivre cette expérience, même...

22 Je... J'ai posé la question à des Rwandais, je leur ai demandé : « Que s'est-il passé au
23 Rwanda ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer le génocide là-bas ? » Et on m'a dit
24 de... de... on m'a répondu qu'on a choisi de pardonner pour... pour trouver la paix
25 parce que, la paix, c'est ce que l'on souhaite. Donc, il faut être prêt à pardonner à son
26 ennemi. Moi, je suis prêt à pardonner à... à tous mes ennemis pour la paix, pour la
27 justice.

28 La justice, la vérité, il faut dire ce qui s'est passé au Soudan, ce qui s'est passé au

1 Soudan, au Darfour. Nous sommes tous des humains, personne... Donc au... par-delà
2 toutes les autres considérations, nous sommes des êtres humains. Nous devons tout
3 faire pour mettre fin à cette guerre, cette guerre qui ne profitera à personne. C'est ce
4 que je veux prouver au monde. Je veux prouver au monde que les gens du Darfour
5 sont des victimes. Ce sont des millions de victimes et nous sommes tous égaux. Et
6 nous devons surmonter notre douleur, notre souffrance, nous devons surmonter la
7 haine que nous avons dans nos cœurs. Cette haine... parfois, il y a des gens qu'il est
8 difficile de réconcilier, mais la solution, c'est d'arrêter la violence. Il faut utiliser tous
9 les moyens pour arrêter cette guerre, mais pour moi, c'est la justice qui est la
10 solution. C'est pourquoi je suis ici. Je suis ici parce que je crois à la paix, la paix dans
11 le monde. Le monde ne peut pas être régi par la violence.

12 Regardez l'histoire de l'Europe, l'histoire des États-Unis, du Royaume-Uni. Les gens
13 qui ont connu la guerre, des gens qui ont connu la famine du fait de la guerre, en
14 Irlande, au Royaume-Uni, des millions de personnes sont mortes. Et dans le monde
15 civilisé, on... on a opté pour la paix parce qu'on a mis fin à la paix (*phon.*). C'est ce
16 que l'on doit faire au Soudan également.

17 Q. [17:12:30] Monsieur Hassan, merci infiniment d'avoir accepté de déposer devant
18 les juges de cette Cour.

19 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [17:12:38] Je ne sais pas si Mmes les
20 juges ont des questions à poser à M. Hassan.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:12:44] Non. Merci
22 infiniment, Maître von Wistinghausen. Nous n'avons pas de questions.

23 Je ne crois pas que l'une ou l'autre partie ait des questions à poser non plus. Non ?
24 Non, Maître Laucci ?

25 M^e LAUCCI (interprétation) : [17:13:00] Avec votre permission, je voudrais
26 simplement remercier M. Hassan d'être venu déposer devant nous et de... d'avoir
27 témoigné de façon digne. Et sa déposition est très précieuse pour la Cour et nous le
28 remercions de cela.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:13:17] Vous n'avez pas
2 d'autres questions à poser au témoin, Maître von Wistinghausen ?

3 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [17:13:24] Non, à moins que le témoin
4 ait quelque chose d'autre à ajouter, c'est le moment de le faire. Sinon, pour ce qui
5 nous concerne, nous avons posé toutes les questions que nous voulions lui poser sur
6 son parcours personnel, les choses importantes qu'il...

7 Merci, Monsieur Hassan.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:13:42] Monsieur Hassan,
9 je pense qu'on vous avez exprimé de façon on ne peut plus claire, aux juges de cette
10 Cour, ce que vous avez vécu, vous ainsi que le peuple du Darfour, à cause de ce qui
11 se passe au Soudan actuellement. Nous vous sommes reconnaissants pour cela.
12 Merci d'avoir pris le temps de nous faire part de toutes ces informations qui
13 arrivent... qui, le moment venu, sera... seront prises en compte. Merci beaucoup
14 d'être venu.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : [17:14:16] Merci à vous. Merci.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:14:18] Très bien. Merci
17 beaucoup.

18 LE TÉMOIN (interprétation) : [17:14:22] Est-ce que vous m'autorisez à prendre la
19 parole, à ajouter quelque chose ?

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:14:26] Oui, bien sûr, si
21 vous souhaitez prendre la parole, allez-y.

22 LE TÉMOIN (interprétation) : [17:14:30] Merci, Madame la Présidente, Mesdames les
23 juges. Merci à l'Accusation, merci à la Défense, merci aux témoins, merci au Bureau
24 du Procureur, à la communauté internationale. Merci à tous les pays qui font partie
25 des États parties du Statut de Rome. Je remercie également les peuples soudanais, le
26 peuple du Darfour.

27 Mon espoir, c'est que la guerre s'arrête. Faisons le nécessaire pour arrêter la guerre.
28 Je n'ai pas grand-chose à dire, je veux simplement vous dire que mon cœur souffre,

1 mon cœur... j'ai beaucoup de... de souffrance dans mon cœur. Je crois que
2 l'éducation, c'est important, mais l'unité c'est le mot-clé. Mais surtout, n'oublions pas
3 que nous sommes tous des humains.

4 Des millions de personnes ont vécu sur notre terre, il y aura de nouvelles
5 générations qui vivront sur cette terre. Arrêtons la guerre au Soudan, arrêtons la
6 guerre au Soudan et, surtout, n'oubliez pas, je suis victime, certes, mais nous ne
7 sommes pas des victimes uniquement, nous sommes aussi des leaders, nous sommes
8 des avocats, nous sommes des politiques, nous sommes des enseignants, nous
9 sommes des activistes, nous sommes une génération qui bâtira l'avenir, qui rebâtira
10 nos communautés. Une fois, lorsque le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi
11 Annan, est venu à Ottawa, il a dit « vous êtes la... l'avenir de ce monde ». Il voulait
12 nous convaincre que nous avons une responsabilité à jouer, que le monde nous
13 appartient, l'avenir nous appartient. Nous ne sommes pas uniquement des victimes,
14 nous voulons que le monde nous voie en tant que des agents du changement. Et
15 nous pouvons mettre fin au génocide, nous pouvons contribuer à trouver une
16 solution, nous ne voulons pas être un problème.

17 Il y a beaucoup de jeunes du Darfour, comme moi, qui ont des messages à
18 transmettre et leur message, c'est d'aider le peuple du... du Darfour, les étudiants,
19 surtout, qui ont besoin de bourses, de possibilités de suivre leur éducation. Nous
20 aimerions que des pays prennent au moins... au moins 500 étudiants par année,
21 qu'ils leur donnent des bourses, qu'ils leur donnent des possibilités.

22 Je vous supplie. Faites le nécessaire parce que la guerre a détruit notre peuple. Et je
23 crois beaucoup à l'éducation. Sans éducation, il n'y aurait pas de développement du
24 tout. Donc l'éducation peut apporter des changements nécessaires. La justice est
25 importante et je vous supplie de faire le nécessaire pour aider le peuple du Darfour.
26 Même ceux qui se trouvent ici au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas, en
27 Allemagne, au Canada, les gens du Darfour se trouvent partout. Ce sont les miens,
28 mais ce sont les vôtres aussi. Ils sont des citoyens du Royaume-Uni, des citoyens de

1 France, des Pays-Bas, ce sont des citoyens de pays européens, donc ils font partie de
2 votre société, aidez-les. Même ceux qui sont en Ouganda, au Kenya, au Tchad, en
3 Égypte, je connais beaucoup d'entre ces personnes, aidez-les, aidez-les, je vous en
4 supplie. Et je veux que la guerre au Soudan cesse.

5 Et mon message à l'armée soudanaise, à Hemeti et à Burhan : arrêtez la guerre,
6 arrêtez la guerre, s'il vous plaît, arrêtez la guerre au Soudan. Nous voulons vivre en
7 paix. Les Soudanais veulent la paix.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:19:21] Merci infiniment,
9 Monsieur Hassan. Je ne pense pas qu'il y ait qui que ce soit qui serait en désaccord
10 avec vous. Merci infiniment d'être venu témoigner devant cette Cour pour nous
11 aider dans notre quête. Voilà qui met fin à votre déposition et à cette partie de la
12 présentation des vues et des préoccupations de ce témoin. Merci.

13 LE TÉMOIN (interprétation) : [17:19:56] Je suis désolé.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:19:57] Ne vous en faites
15 pas, je pense que vous avez dit tout ce que vous auriez pu dire. Votre déposition est
16 maintenant terminée. Merci.

17 Demain, Maître von Wistinghausen, je pense que vous avez deux témoins que vous
18 voulez appeler à la barre. Est-ce que vous pensez que vous allez pouvoir achever les
19 dépositions demain ou est-ce qu'il y a risque qu'on déborde sur mercredi ? Je pose la
20 question simplement pour le calendrier... pour le programme.

21 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [17:20:44] Je pense pouvoir terminer
22 demain, mais je ne voudrais pas non plus presser les témoins. Et il y aura une
23 interprétation... une double ou une triple interprétation. Je sais qu'il y avait une
24 interprétation aujourd'hui, mais les deux témoins vont s'exprimer en arabe.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:21:03] Pas en four ?

26 M^e von WISTINGHAUSEN (interprétation) : [17:21:08] Non, en arabe.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE KORNER (interprétation) : [17:21:10] Eh bien, c'est bon
28 à savoir.

- 1 Très bien. Nous allons donc nous en tenir à l'horaire prévu lorsque vous en aurez
- 2 terminé demain.
- 3 Maître Laucci, je répondrai à votre requête après cela.
- 4 Merci beaucoup. Donc, 9 h 30 demain matin. Oui, oui, c'est bien 9 h 30. C'est bien
- 5 ça ? Oui.
- 6 M^{me} L'HUISSIÈRE : [17:21:33] Veuillez vous lever.
- 7 (*L'audience est levée à 17 h 21*)